



Thônex

Sont présents :

Messieurs	Claude Détruche Philippe Decrey Pascal Uehlinger	Maire Conseiller administratif Conseiller administratif
Monsieur	Fabiano Forte	Président du Conseil municipal
Mesdames	Katia Dietrich Jeanne-Rose Furrer	Fidelina Gomes Dias Aguigah Anne-Marie Jaquet
Messieurs	Andrew Arpidone Jacques Béné Frédéric Binder Philippe Calame Enrico Castelli Olivier Delarue Marcel Constantin Romain de Sainte-Marie Alain Dupraz Patrick A. Gautier	Marc-André Haldimann Marc Junet Marc Kilcher Stephen Knörr Alain Nicolet Philippe Noël Hans Rudolf Roth Ashwani Singh Philippe Zaugg

Excusés :

Madame Jacqueline Tomasini

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2012.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Projet de motion (point non traité lors de la séance du 19 juin 2012)
Déposé dans le délai légal par : Mme Jacqueline Tomasini, MM. Andrew Arpidone, Philippe Calame et Fabiano Forte, Conseillers municipaux du groupe PDC intitulé : « *Pour la création d'un mémento des familles* ». Discussion. Vote. (MM-12-06)
6. Chemin de la Ceriseraie 11, 11a
Dérogation au rapport des surfaces selon l'article 59, al. 4, lettre b) de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988 (taux d'utilisation entre 25% et 40%) concernant la construction de 2 villas mitoyennes sur les parcelles 5189, 5190, 2613, feuille 32, du cadastre de la commune de Thônex. Discussion. Vote. (DA-12-21)
7. Pétition (retour après traitement en séance de commissions réunies)
Déposée par 19 membres de la compagnie des sapeurs-pompiers demandant : « Que l'amicale soit clairement dissociée de la compagnie et que les soldes soient directement versées aux membres de la compagnie ». Discussion. Vote. (RM-12-02)



8. Demande d'un crédit de CHF 355'000,- en vue de l'acquisition d'un tonne pompe pour le service du feu. Discussion. Vote. (DA-12-22)
9. Chemin Etienne-Chennaz
Radiation d'une servitude de passage et constitution de servitudes de canalisations EC parcelles 6397, 6398 et 6399, feuille 22, du cadastre de la commune de Thônex. Discussion. Vote. (DA-12-23)
10. Demande d'un crédit de CHF 250'000,- en vue de la mise en place d'une pompe à chaleur dans les immeubles Adrien-Jeandin 9 à 23. Discussion. Vote. (DA-12-24)
11. Projets de délibération.
12. Projet de motion déposé dans le délai légal par Mme Katia Dietrich et M. Alain Dupraz du groupe VI-VE, intitulé : « *pour un préau adéquat à l'école Marcelly* ». Discussion. Vote. (MM-12-07)
13. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe PDC, intitulé : « *braquages à répétition : STOP à la violence !* ». Discussion. Vote. (MM-12-08)
14. Propositions du Conseil administratif.
15. Questions écrites.
16. Propositions individuelles.

*

0. Hommages

Avant d'ouvrir la séance M. Forte, Président, rend hommage à deux anciens Conseillers municipaux décédés récemment.

0.1. Mme Josiane Babel - le 9 septembre 2012

Elue au Conseil municipal lors des votations du 24 mars 1991 sous les couleurs du PDC, a démissionné du parti Démocrate-Chrétien et s'est déclarée Indépendante le 29 septembre 1992. Suite à cette démission le Conseil municipal a décidé qu'elle n'aurait plus accès aux séances des commissions permanentes (ni M. Renggli, également déclaré indépendant et démissionnaire du PDC) mais uniquement aux séances plénières.

A siégé de juin 1991 à septembre 1992 dans les commissions suivantes :

- *Sports, œuvres pour la jeunesse, service du feu*
- *Environnement, parcs, promenades, circulation, transports*
- *Ecoles, affaires sociales*
- *ad hoc ThéâtreCirque*
- *ad hoc Ecole Thônex-Village (Bois-Des-Arts)*

A sa famille, à qui un courrier de notre Conseil a été adressé, ainsi qu'à ses proches nous redisons toute notre sympathie.



0.2. M. Jorge Vieitez - le 21 septembre 2012

Elu au Conseil municipal le 25 mars 2007 au sein du groupe UDC, M. Vieitez siégé, du 1^{er} juin 2007 au 31 mai 2011, dans les commissions permanentes et délégations suivantes :

- *Culture, Loisirs & Jumelage*
- *Ecoles & Jeunesse*
- *Sociale*
- *Sports, Sécurité, Police & Militaire*
- *Urbanisme, Environnement & Développement durable, Agenda 21*
- *adhoc réorganisation des bâtiments de la Mairie*
- *centre de loisirs et de rencontres (délégué)*
- *CSSM (délégué)*
- *membre de la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex*

M. Vieitez a procédé à l'assermentation des Conseillers municipaux lors de la séance d'installation du 4 juin 2007.

Pour honorer leurs mémoires, M. le Président demande à l'assistance de se lever et d'observer quelques instants de silence.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2012

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2012 est accepté par 22 voix « pour » et 1 abstention, soit à la majorité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. le Président porte à la connaissance des Conseillers municipaux les informations et courriers suivants :

- 2.1. Ce soir il y a 24 présents, soit 22 votants le MCG n'ayant toujours pas désigné de successeurs suite aux démissions de Mme Danielle Villette et de M. Jean Villette.
- 2.2. Courrier du 27 juin 2012 de M. Loïc Lacomoff-Faes, concernant des problèmes de circulation au chemin de Floraire et avenue Petit-Senn. Il a été répondu que ce tronçon de route concerne la commune de Chêne-Bourg.

Mesdemoiselles, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Ayant à plusieurs reprises failli me faire renverser par des véhicules motorisés, je souhaite attirer votre attention sur les problèmes de circulation sur le chemin de Floraire et l'avenue Petit-Senn.

Sur le chemin de Floraire, les véhicules motorisés roulent souvent beaucoup trop vite, ce qui entraîne des accidents réguliers dans le virage à la hauteur du numéro 4 et le non-respect des passages piétons. Beaucoup de véhicules qui se dirigent vers l'avenue Petit-Senn ne roulent pas à droite, et certains vont même jusqu'à empiéter sur le trottoir, mettant en danger d'éventuels piétons, ainsi que les véhicules circulant en sens inverse. Ce danger est d'autant plus grave que de nombreux piétons utilisent ce chemin pour se rendre au Parc Floraire.



Il en va de même pour l'avenue Petit-Senn, qui reste un axe extrêmement fréquenté et pose également des problèmes pour la traverser (vu la vitesse excessive de la plupart des véhicules), ainsi qu'aux cyclistes.

Pour ces raisons, je vous demande d'étudier la mise en place de mesures de modération de la vitesse sur ces routes, et de réserver, pour les véhicules motorisés, l'accès du chemin de Floraire aux riverains.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous portez à ma demande, je vous prie de croire, Mesdemoiselles, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, à mes salutations distinguées.

Réponse du 11 juillet 2012 de M. Forte, Président du Conseil municipal :

Cher Monsieur,

Nous accusons réception de votre courrier daté du 27 juin dont le contenu a retenu notre meilleure attention.

La situation que vous décrivez se trouvant hors du territoire de la commune de Thônex, notre Conseil municipal n'a pas faculté pour agir. Nous notons toutefois que vous avez également alerté la commune de Chêne-Bourg, commune où se situent les artères que vous citez.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, cher Monsieur, nos meilleures salutations.

- 2.3. Pétition traitée au point 7 de l'ordre du jour, étant donné que cet objet revient d'une séance de commissions réunies le bureau a décidé de limiter les prises de paroles à une par groupe.
- 2.4. A 23h. nous passerons au point 14 de l'ordre du jour : « *Propositions du Conseil administratif* ».

3. Communications du Conseil administratif

3.1. M. Claude Détruche, Maire

3.1.1 CSSM

Lors de la dernière réunion du conseil intercommunal le budget 2013 a été accepté à l'unanimité.

La nouvelle saison des clubs du CSSM commence relativement bien, car la section Handball est en tête du classement après 3 rencontres et je vous encourage à être présents lors des matches pour soutenir cette équipe.

En ce qui concerne le Volleyball le 31 octobre se déroulera le match retour de coupe d'Europe contre une équipe Ukrainienne, là également notre soutien est important.



3.1.2 Challenge des municipalités

Celui-ci aura lieu le samedi 13 octobre de 13h. à 17h. La présence de tous est souhaitée et je vous rappelle que nous sommes les tenants du titre depuis 3 ans. Notre objectif, cette année, est d'avoir plus de représentantes à ce concours. L'an dernier il n'y avait que Mme Jaquet.

3.1.3 Police municipale

Je suis en mesure de vous confirmer que nous avons concrétisé les trois engagements prévus pour 2013. Avant de nous rejoindre ils prendront part à l'école de formation.

3.2. M. Philippe Decrey, Conseiller administratif

3.2.1 Social

Lors d'une commission Sociale nous avons reçu Pro Juventute pour parler de la brochure destinée aux nouveaux parents. Après avoir pris connaissance de la gestion de ces envois par les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg, il a été décidé que dès le 1^{er} septembre nous enverrons ces brochures aux parents au moment de la naissance de leur premier enfant.

3.2.2 Circulation – ligne TPG

Nous avons reçu une communication de Mme Künzler relative au réseau des transports publics, pour notre commune :

- la ligne 5 n'aura plus de terminus intermédiaire à Nations ; les bus circuleront selon un nouveau tracé : *Aéroport-Nations-Cornavin-Bel-Air-Hôpital-Museum-Thônex Vallard* avec une cadence de 7,5 minutes en périodes de pointe ;
- une nouvelle ligne 25 effectuant le trajet *Jardin botanique-Cornavin-Place des Eaux-Vives-Thônex-Vallard* sera mise en place, également avec une cadence de 7.5 minutes en périodes de pointe ;
- la ligne 12, qui circulera désormais à la cadence stricte de 4 minutes entre Moillesulaz et Carouge, verra disparaître ses terminus intermédiaires de Chêne-Bourg et des Augustins. Une course sur deux continuera d'être prolongée aux Palettes, en raison des travaux CEVA au Bachet-de-Pesay. De plus, depuis le mois de septembre, toute la ligne est d'ores et déjà exploitée au moyen de trams de grande capacité (matériel 5 caisses de 53 mètres avec nouveaux trams surbaissés proposés 1 course sur 4), permettant d'assurer une meilleure stabilité de l'horaire ;
- la période d'heure de pointe du soir de l'ensemble des lignes urbaines sera prolongée de 19h. à 20h. ;



- en raison de l'avancement des travaux du projet CEVA sur les Trois-Chêne, la gare provisoire de Chêne-Bourg sera fermée au printemps 2013 et ne sera plus desservie par le tram. Dès ce moment, une nouvelle relation directe par autobus sera mise en service entre Annemasse et Cornavin avec arrêts à Chêne-Bourg et Rive. La cadence de cette ligne sera de 15 minutes.
- en ce qui concerne la ligne 31, la desserte de Champ-Dollon sera effectuée selon les horaires de visite du site pénitentiaire.

3.2.3 Circulation – radars

Nous avons reçu les statistiques pour le 1^{er} janvier au 31 juillet 2012 concernant les radars fixes placés sur notre commune.

1'425'108 véhicules sont passés devant ces radars il a été constaté 10'315 infractions, soit :

- 5'741 pour la route de Jussy,
- 4'574 pour l'avenue de Thônex.

Pour ce qui est des radars mobiles : route de Malagnou, chemin du Foron, route de Mon-Ideé, route Blanche il y a eu 7'395 véhicules contrôlés et 376 infractions.

Les contrôles ont été effectués sur une durée de 1h.30 à 2h.

3.3. M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif

3.3.1 Visite de M. Charles Beer

M. Charles Beer, Conseiller d'Etat chargé du DIP, a fait récemment une tournée de la commune sur deux jours. Il a ainsi pu visiter les institutions de la petite enfance, les écoles communales, la Maison des quartiers, le cycle du Foron ainsi que le collègue Claparède bien que pas situé sur notre commune.

Il a apprécié la communication qu'il a eue avec les divers intervenants lors de ses visites et a trouvé qu'un énorme travail en réseau s'effectuait à Thônex entre les TSHM, les différentes écoles et nos APM, ce qui n'est visiblement pas le cas dans d'autres communes qu'il a visitées.

Il a cependant soulevé la problématique frontalière qui était parfois difficile à gérer, notamment lors de demandes des parents qui désirent que leurs enfants aillent au cycle du Foron et il y a certaines lacunes au niveau du cursus scolaire notamment avec l'allemand. Globalement il n'y avait pas d'autres soucis majeurs pour notre commune.



3.3.2 Ecoles

Je vous présente les triangles de sécurité qui vont être distribués d'ici quelques jours dans les classes de 1^{ère} et 2^{ème} primaires de nos écoles par nos APM. Par la suite ils seront systématiquement distribués aux enfants entrant en 1^{ère}.

Une sensibilisation concernant ces baudriers sera donnée pendant une vingtaine de minutes dans la classe et une enveloppe sera remise à l'intention des parents pour leur indiquer l'utilisation correcte de ce matériel de sécurité.

3.3.3 CAP

Les statistiques de durée de vie et de cotisation à la caisse de retraite ont fait passer le taux de couverture de 77,9% à 71,2%, sachant que le minimum légal à atteindre d'ici 2052 est de 80% ce qui va représenter une somme assez impressionnante.

Derrière tout cela la CAP va s'adresser à l'ensemble des communes qui devront déboursier des sommes importantes selon leur taille : Ville de Genève –120,2 millions, 50,4 millions pour les autres communes soit approximativement 2 millions pour Thônex et 79,5 millions pour les SIG, mais ces derniers ont un taux de couverture de 100%.

On se souvient que le service de surveillance des communes était à deux doigts de refuser notre système de provision. Nous avons donc dû nous battre afin de pouvoir maintenir cette manière de faire qui se révèle très utile aujourd'hui au vu de la somme que nous allons devoir verser.

3.3.4 Fondation pour la jeunesse

Les statuts ont été remis à jour et un règlement d'organisation et un contrat de prestations ont été mis en place. Une directive concernant les signatures a également été créée. Je tiens ici à remercier les membres de la Fondation qui ont travaillé sur cet important dossier de manière sereine.

Avec cette série de documents nous avons une institution de la petite enfance qui est à la pointe du progrès et qui fera certainement de nombreux envieux.

4. Rapport des commissions

4.1. M. Enrico Castelli, Président de la commission de la Circulation, Transport, Service du feu & Protection Civile, séance du 30 août 2012 :

La commission de la Circulation a siégé le 30 août 2012 en présence de MM. Decrey et Détruche, Conseillers administratifs, de M. de Oliveira, pour le service technique et de M. Walther, du bureau Urbaplan.

Sous point 1) de l'ordre du jour figure la problématique du stationnement sur la commune de Thônex et l'opportunité de créer des zones bleues à macarons.



Après Chêne-Bourg qui a instauré des zones bleues à macarons et Chêne-Bougeries qui le fera prochainement, c'est au tour de Thônex de se prononcer. Les avantages mais aussi les inconvénients d'un tel système sont discutés par la commission. S'il ressort des discussions que les zones bleues à macarons sont sans doute la moins mauvaise solution en matière de gestion du stationnement, elles répondent néanmoins à une demande de la population thônésienne ou du moins de certains quartiers comme aux Deux-Communes.

Dans un premier temps, l'extension de la zone bleue sans macarons aux zones suivantes est mise au vote : Villette, chemin de la Mousse, chemin du Chamoliet, avenue Adrien-Jeandin et chemin de Mapraz.

- La proposition est acceptera l'unanimité.

Dans un second temps, l'instauration de zones bleues à macarons sur la commune de Thônex est mise au vote.

- La proposition est acceptée par 5 oui et 4 non avec voix prépondérante du Président de la commission.

Il convient d'ajouter qu'un ou des postes de contrôleurs du stationnement seront discutés dans le cadre du prochain budget. Cette mesure, proposée par M. Détruche en charge du dicastère de la police municipale, doit accompagner les mesures et décisions prises par la commission en ce qui concerne la gestion du stationnement sur Thônex.

Sous point 2) de l'ordre du jour, un point de situation des projets en cours sur les différents axes de circulation communaux est présenté par M. de Oliveira.

Sous point 3) de l'ordre du jour, le procès-verbal de la séance du 27 mars 2012 est approuvé par 7 oui et 1 abstention.

5. Projet de motion (point non traité lors de la séance du 19 juin 2012)

Déposé dans le délai légal par Mme Jacqueline Tomasini, MM. Andrew Arpidone, Philippe Calame et Fabiano Forte, Conseillers municipaux du groupe PDC intitulé : « Pour la création d'un mémento des familles ». Discussion. Vote. (MM-12-06)

M. Arpidone, signataire, donne lecture du projet de motion

Exposé des motifs :

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Sur notre Commune comme sur tant d'autres, il existe pléthore de prestations offertes aux familles mais force est de constater que les informations concernant ces prestations sont diffuses et peu centralisées, spécialement pour les parents qui ne disposent pas ou qui maîtrisent mal internet.

La commune du Grand-Saconnex ayant abouti au même constat a créé, il y a quelques années, un mémento des familles dont nous pourrions nous inspirer :

http://www.grand-saconnex.ch/_zdocs/98/information_-_actions/393294545949074_emento_famille_grand-saconnex_3_septembre_2007.pdf

De l'avis même des motionnaires, ce mémento n'est pas parfait et comporte quelques lourdeurs, mais il constitue une base de travail intéressante. Des rappels de lois vulgarisés à un recueil d'adresses en passant par l'inventaire des activités communales pour les enfants ce document doit permettre de répondre à un maximum d'interrogations de parents parfois bien démunis face à notre société.



Dans l'optique de créer un document le plus pertinent possible, la commission Ecoles & Jeunesse pourrait auditionner des Associations de référence dans les thèmes abordés. Nous pourrions également faire appel à des artistes chênais pour illustrer ce mémento.

C'est un travail assez conséquent que les commissionnaires seraient appelés à produire dans l'optique de l'établissement d'un tel document, raison pour laquelle il ne faudra pas confondre vitesse et précipitation. Il faudrait toutefois que ce document soit finalisé et distribué aux parents d'enfants mineurs d'ici la fin de la législature.

Nous sommes persuadés que la présente motion retiendra votre attention et vous demandons, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, de lui réserver un bon accueil en la renvoyant en commission Ecoles & Jeunesse.

Projet de motion :

Le CONSEIL MUNICIPAL de Thônex considérant :

- Les nombreuses prestations offertes par la Commune aux familles,
- Le manque d'informations centralisées concernant ces prestations,
- Le désarroi de certains parents vis-à-vis de certaines problématiques,

invite la commission Ecoles & Jeunesse :

1. A créer un mémento des familles regroupant les droits et des devoirs des parents ainsi que toutes informations utiles s'agissant de l'éducation d'enfants mineurs.

La discussion est ouverte :

M. Knörr, fait la déclaration suivante au nom du groupe UDC :

Nous avons parcouru le contenu du Mémento des familles réalisé par la ville du Grand-Saconnex. Il contient une foule de renseignements. Y figurent des rubriques sur la vie associative, le sport, la culture etc... On donne les adresses des crèches des garderies des écoles. On énumère les différents partenaires communaux, cantonaux en fournissant les références et les contacts.

Bref un annuaire chênais version saconnésien quasiment un : « copié collé ». Les quelques rares informations supplémentaires abordent la problématique des droits et devoirs des parents des enfants panachée d'une larme de préventions et assaisonnée d'un soupçon de conseils, rien que ne contiennent déjà d'autres brochures éditées par divers horizons dont voici un certain nombre d'exemplaires.

Alors pourquoi publier une nouvelle brochure qui ne profitera qu'au bac à papier ? « Pour justement regrouper les informations » argumentent les auteurs de la motion.

En prenant la peine de télécharger le mémento sur le site de la ville du Grand-Saconnex, nos collègues ont-ils remarqué que toutes les références qui y figurent datent de 2006. Les informations contenues ne sont plus de la première fraîcheur ce qui provoque des erreurs.

Ce mémento le voici dans sa version originale en papier, mais ne le cherchez pas c'est un « collector ». Il n'y a jamais eu d'autre numéro. Le projet qui devait perdurer plusieurs années est mort-né. Tout simplement parce que les autorités et l'administration du Grand-Saconnex ont découvert à l'usage que ce mémento faisait doublon avec leur feuille annuelle d'informations aux habitants et que son contenu devenait rapidement obsolète. Le coût financier de l'opération finissant de couler totalement le projet.



Le groupe UDC ne soutiendra pas cette motion. Tout en reconnaissant qu'un toilettage du notre annuaire Chênois est peut-être envisageable.

- Mme Jaquet : je rassure M. Knörr un relookage de l'annuaire et du journal Le Chênois est en cours, cela sera fait à l'occasion de son 100^{ème} anniversaire soit en 2015. Nous allons certainement évoluer dans ce sens là.

Cependant une mise à jour constante nécessite un travail perpétuel de la commission ou d'un employé de la Mairie, ce coût n'a pas été chiffré et je trouve cela dommage car par rapport aux doublons cela coûte très cher.

M. Noël fait la déclaration suivante au nom des groupes VI-VE et PS :

L'exposé des motifs et la motion elle-même ont bien retenu notre attention. A la demande des auteurs.

Et il est tout à fait dans les intentions de nos groupes de promouvoir l'intégration des familles et la cohésion sociale c'est le principal garant d'une vie de qualité dans nos communes.

Parler de cohésion sociale nous ramène d'ailleurs au long débat que nous avons eu lors de notre séance du mois de juin lorsque nous avons présenté une motion motivée par les préoccupations dont fait état le groupe PDC.

Nous ne souhaitons pas le rejet de la proposition présentée ici mais dans le souci de ne pas confondre vitesse et précipitation nous souhaitons que la commission des Ecoles & Jeunesse puisse d'abord se prononcer sur l'opportunité de créer un tel memento et si la réponse est positive alors de s'atteler à la tâche proposée.

M. Knörr a relevé qu'il existe déjà des documents qui répondent en partie à ces types d'informations, il conviendrait donc de faire une analyse préalable au sein de la commission.

Nous n'allons pas discuter longuement en séance plénière de l'opportunité. Donc, nous avons une proposition d'amendement :

le Conseil municipal invite :

1. la commission des Ecoles & Jeunesse à étudier l'opportunité de créer un memento des familles regroupant les droits et devoirs des parents ainsi que toutes informations utiles s'agissant de l'éducation d'enfants mineurs, et le cas échéant, œuvrer à la création du memento.

M. Roth, fait la déclaration suivante au nom du PLR :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Si nous sommes d'accord qu'il n'est pas facile pour des parents qui arrivent dans notre commune de trouver leurs repères, nous devons tout de même relever qu'il existe bon nombre de prestations, pour peu qu'un minimum de démarches soient entreprises.

Il existe d'abord la Mairie à laquelle tout habitant peut s'adresser et qui vient de créer l'antenne citoyenne pour des personnes ne disposant pas d'Internet.



Ensuite, tous les habitants reçoivent l'annuaire officiel « Le Chênois » et son journal périodique, sources d'énormément d'informations utiles (emploi, garde d'enfants, maison des quartiers, soutien divers en cas d'addiction, violence etc...).

La commission Sociale s'est penchée le 29 mai 2012 sur un soutien éventuel de Pro Juventute en vue d'une offre éventuelle lors de la naissance d'un 1^{er} enfant de la publication « Message aux parents » dont nous venons d'apprendre que dès le 1^{er} septembre cette publication sera envoyée aux parents.

Comme nous venons de le constater : tout cela existe à Thônex, et l'offre n'arrête pas de s'étoffer !

Voulons-nous évoluer de plus en plus vers un assistanat ?

Malgré ce qui précède, nous ne sommes pas insensibles à l'idée première des initiateurs de la motion et pensons qu'un document ludique à l'intention des parents et des enfants peut avoir son utilité.

Nous posons cependant une condition, à savoir que nous ne désirons pas une superposition des sources d'information, ni une surcharge permanente de notre administration communale, mais une synthèse simple et attrayante qui peut être actualisée régulièrement et sans grands frais.

Sous réserve des restrictions énoncées, le groupe PLR soutiendra la motion et attend le résultat de la commission Ecoles & Jeunesse avec intérêt.

Mme Gomes Dias Aguigah fait la déclaration suivante en son nom :

Après avoir lu votre projet de motion avec attention pour la création d'un mémento des familles, ce sujet demande qu'on porte l'interrogation sur les paradoxes de la sociabilité humaine.

D'abord avant de porter en avant votre projet de motion, je souhaiterais vous poser une question à savoir qu'en est-il de Camarada ? Camarada est une association créée pour l'intégration proposée et soutenue à une forte majorité.

Je suis partante pour l'intégration, car à mon sens l'individu constitue la réalité fondamentale de toute chose. Pour le savoir, être de nos communiens cela n'est pas qu'un devoir mais une responsabilité. L'homme serait le plus heureux des êtres si du seul besoin qu'il a d'une illusion quelconque ne naissait aussitôt la réalité.

Enfin, en revenant à Camarada je me dis peut-être que nos entités politiques communales se disent à quoi bon déployer notre énergie pour des personnes sans aucun poids électoral ! Quel dommage, car pour trouver du travail il est nécessaire de savoir lire et écrire. Le saviez-vous ? Merci.

M. le Président : merci Mme Gomes Dias pour ce plaidoyer qui finalement n'a rien à voir avec le sujet concerné.

M. Arpidone : je répondrai aux interrogations qui ont rapport direct avec notre motion. Il s'agit bien d'un mémento des familles et non d'un guide, comme nous le proposait l'association Pro Juventute. Ce qui n'est pas du tout le but de cette motion.



J'ai entendu dire qu'il existait déjà beaucoup d'informations et justement ces informations nous n'allons pas les inventer mais les centraliser. Si vous dites que ce mémento devient vite obsolète parce qu'il y a des adresses, et des numéros de téléphones qui figurent dans la brochure du Grand-Saconnex et que ces informations ont tendances à rapidement changer on pourrait tout à fait s'en passer.

C'est pour ces raisons que le texte de notre motion est assez vague afin d'éviter de faire un entonnoir et que la commission ne puisse finalement plus rien décider. Si nous trouvons que dans le mémento du Grand-Saconnex la partie la plus pertinente est la prévention et que tout le reste ne nous intéresse pas nous laisserons tomber les autres chapitres.

Nous n'avons pas de remarque concernant la proposition d'amendement du groupe VI-VE et si la commission décide, après plusieurs auditions de professionnels qui nous diraient que ce mémento n'est pas indispensable on laissera tomber. Nous vous recommandons donc d'approuver cette motion avec l'amendement proposé.

- M. Decrey : cela étant hors contexte je m'abstiendrai de rebondir sur les propos de Mme Gomes Dias

Aux votes :

- *L'amendement proposé par le groupe VI-VE est accepté par : 20 voix « pour » et 0 voix « contre » et 3 abstentions.*
- *La motion est acceptée par : 19 voix « pour », 2 voix « contre » et 2 abstentions, soit à la majorité et renvoyée à la commission des Ecoles & Jeunesse.*

6. Chemin de la Ceriseraie 11, 11a

Dérogation au rapport des surfaces selon l'article 59, al. 4, lettre b) de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988 (taux d'utilisation entre 25% et 40%) concernant la construction de 2 villas mitoyennes sur les parcelles 5189, 5190, 2613, feuille 32, du cadastre de la commune de Thônex. Discussion. Vote. (DA-12-21)

M. Claude Détruche, Maire, comme d'habitude vous vous trouvez face à une dérogation qui dépasse les compétences du Conseil administratif compte tenu de son taux d'utilisation au sol. Ce type de dérogation a déjà été accordée par le passé dans la zone en question. De ce fait le Conseil administratif vous recommande d'accepter cette demande.

La parole n'étant pas demandée, M. Philippe Noël, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre s) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,



- Vu l'article 59, alinéa 4, lettre b) de la loi sur les constructions et les installations diverses du 14 avril 1988,
- Vu la demande en autorisation de construire DD 105182/2 sur les parcelles N°5189, 5190, 2613, feuille 32, du cadastre de la commune de Thônex, déposée le 23 juillet 2012 au département de l'urbanisme (DU) par le mandataire : M. Christian Gindre, architecte, relative à la construction de 2 villas mitoyennes et garages au chemin de la Ceriseraie N°11 et 11a,
- Vu la surface des constructions exprimée en m² de plancher, qui excède les 25% de la surface de la parcelle,
- Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

a c c e p t e

1. D'octroyer une dérogation au rapport des surfaces dans le cadre du projet de construction de 2 villas mitoyennes et garages au chemin de la Ceriseraie N°11 et 11a, sur les parcelles N°5189, 5190, 2613, feuille 32, du cadastre de la commune de Thônex, sise en zone 5, avec indice d'utilisation du sol de 31,2%

Au vote :

- *La dérogation est acceptée par 23 voix « pour », soit à l'unanimité.*

7. Pétition (retour après traitement en séance de commissions réunies)

Déposée par 19 membres de la compagnie des sapeurs-pompiers demandant : « Que l'amicale soit clairement dissociée de la compagnie et que les soldes soient directement versées aux membres de la compagnie ». Discussion. Vote. (RM-12-02)

M. le Président : cette pétition ayant largement discutée en séance de commissions réunies il ne sera accepté ce soir qu'une déclaration par parti.

Avant l'ouverture du débat, M. Uehlinger, Conseiller administratif, s'exprime au nom du Conseil administratif : nous avons pris connaissance du rapport de la séance de commissions réunies qui a traité cet objet et avons constaté qu'il y avait beaucoup d'incompréhensions. On aurait pu se baser sur le proverbe espagnol : « *se justifier ne sert à rien, tes amis te croiront, tes ennemis ne te croiront pas et les imbéciles ne comprendront pas* », nous estimons que ce soir il n'y a pas d'ennemis ni d'imbéciles et vais vous donner quelques explications en vous donnant au préalable une des feuilles remises le 4 novembre 2010 qui expliquait la répartition des soldes entre la compagnie et l'amicale qui a été remise lors d'une séance.

M. Uehlinger présente sur un tableau le récapitulatif des différentes entités touchées par les soldes distribuées aux sapeurs-pompiers ainsi que le mécanisme du versement de celles-ci.



Qu'a fait le Conseil administratif pour répondre à cette pétition ?

1. Un avocat a été mandaté, celui-ci a soumis la création d'une nouvelle association dénommée « Association de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Thônex » cette association a officiellement été créée le 5 juin 2012.
2. Tous les sapeurs-pompiers ont reçu un courrier qui les informait que dorénavant leurs avoirs seraient transférés à la nouvelle association ou leur seraient reversés. Sur les réponses reçues 45 étaient pour, 5 ne se sont pas prononcés et 3 ont demandé à récupérer leurs avoirs.

La grande majorité des pompiers ont démontré que le fonctionnement mis en place à l'époque leur convenait et désirait continuer selon la même clé de répartition dans le cadre de la nouvelle association.

A ce stade les objectifs de la pétition ont été réglés au niveau légal.

La séance de commissions réunies a demandé l'ajournement de cette pétition dans l'attente du rapport de la Cour des comptes. Il faut savoir que c'est le Conseil municipal qui a un droit de regard sur la compagnie des sapeurs pompiers en validant le budget et les comptes. Le Conseil administratif a également un droit de regard et vous fait des propositions telles que l'acquisition d'un tonne-pompe, objet dont nous parlerons plus tard dans la soirée. La sécurité civile peut également aller contrôler la compagnie tant au niveau du fonctionnement que dans l'administration.

La Cour des comptes peut également intervenir dans ce genre d'organisme, elle a donc été alertée et nous en avons été informés en décembre 2011 et des représentants se sont déplacés à la Mairie le 16 janvier 2012 pour demander certains justificatifs qui lui ont été remis. Sur la base de ces justificatifs elle doit statuer si elle veut entrer ou pas en matière pour un audit. N'ayant pas de nouvelles à ce sujet nous les avons relancés en début d'été et nous avons appris qu'en fait la Cour des comptes attendait le jugement du Tribunal administratif pour se prononcer. A ce jour, la Cour des comptes ne s'est pas encore prononcée et je peux vous assurer que si les justificatifs remis en janvier 2012 n'avaient pas été convaincant tant du point de vue comptable que pénal cet organisme serait déjà entré en matière.

M. Forte, Président donne lecture des conclusions du rapport de la séance en commissions réunies du 4 septembre 2012 :

Le 19 juin le Conseil municipal a décidé de renvoyer cette pétition en séance de commissions réunies, la commission a procédé à l'audition de trois représentants des pétitionnaires soit : M. Cassard, sergent, M. Rochat, appointé et M. Camuglia, sapeur. En ce qui concerne l'Etat major de la compagnie nous avons auditionné M. Mato, commandant et M. Imstepf lieutenant et MM. Demierre, Aeschmann et Zuberbuhler sapeurs-pompiers non signataires de la pétition.

Le débat a été relativement long et nourri, toutes les questions ont pu être posées. Suite à cette discussion les commissaires ont préavisé l'ajournement de cette pétition en attendant une éventuelle action de la Cour des comptes.



La discussion est ouverte :

M. de Sainte-Marie fait la déclaration suivante au nom des groupes PS, Verts et Vivre à Thônex :

Dans un premier temps je tiens à saluer le travail qui a été fourni par le Conseil administratif sur les réformes qui ont été entreprises au vue de cette pétition et je remercie M. Uehlinger pour la brillante présentation qu'il vient de nous faire qui nous apporte des explications et plus de transparence.

Le travail de la commission réunie s'est fait avec objectivité avec dans un premier temps des auditions qui étaient nécessaires afin de pouvoir faire la lumière sur la gestion de la compagnie des sapeurs-pompiers et le lien avec l'amicale.

Concernant l'aspect démocratique du processus un vote a eu lieu au terme de cette séance dont le Président vient d'en donner la teneur dans ses conclusions. Cet ajournement a été demandé pour que la commission puisse continuer son travail de la manière la plus sereine possible. Donc nous voterons ce soir l'ajournement tel que préavisé en commissions réunies.

- M. Uehlinger : en complément à ce que j'ai dit tout à l'heure j'ai oublié de mentionner qu'un représentant de la Cour des comptes se trouvait le 28 août 2012 à l'assemblée générale de la compagnie lors de la création de la nouvelle association. Il est également important de préciser que la Cour des comptes peut intervenir au niveau de la Mairie et de la compagnie mais pas dans le cadre de l'association qui est une association privée selon le Code Civil Suisse.

M. Castelli : je remercie également M. Uehlinger pour sa brillante explication. Le Conseil administratif était absent lors de la séance des commissions réunies ; cela était un choix et tous les Conseillers municipaux doivent le respecter. Je suis tout de même un peu surpris que cette présentation intervienne maintenant en donnant beaucoup de détails alors que parfois on a reproché à certaines personnes d'entrer trop en détail lors de séances plénières. Pour un travail cohérent ces informations auraient dû être transmises aux Conseillers municipaux avant ce Conseil municipal. De plus, je trouve surprenant que ce soit le Conseiller administratif délégué aux Finances qui vienne présenter ces divers éléments alors que cela aurait pu être fait en commissions par les représentants de l'Etat major.

- M. Uehlinger : la commission qui s'occupe des statuts, règlements, etc. est la commission des Finances. Dans le cas qui nous intéresse il s'agit d'un flux d'argent entre la commune, la compagnie et l'amicale de plus, il est également question de statuts avec la création de la nouvelle association.

M. Decrey l'aurait fait aussi bien que moi mais il est plus en porte à faux que moi c'est la raison pour laquelle mon intervention ne touche que les éléments spécifiques aux Finances.



M. Castelli : je ne parlais pas de M. Decrey mais des membres de l'Etat major de la compagnie des sapeurs-pompiers qui sont parfaitement au courant du fonctionnement entre la compagnie et l'amicale.

M. Arpidone fait la déclaration suivante au nom du groupe PDC :

Rares ont dû être les pétitions à avoir autant monopolisé l'attention de notre Conseil municipal. Deux séances plénières et une séance de commissions réunies pour traiter d'une problématique pourtant résolue depuis plusieurs semaines maintenant.

Pour rappel, que demande cette pétition ?

- « que l'amicale soit clairement dissociée de la compagnie », c'est chose faite ;
- « que les soldes soient versées directement à chacun des sapeurs, sur la base des décomptes fournis à la Maire par le fourrier et signés par les sapeurs concernés », doléance également entendue.

Dès lors, l'obstination des auteurs à vouloir maintenir cette pétition démontre que les motifs énoncés ci-dessus n'étaient que des paravents servant à masquer le but réel de la démarche. Sous-entendus, non-dits, rancœurs semblent être les vraies raisons qui ont motivé leur démarche. La séance des commissions réunies, que notre groupe n'avait pas souhaitée, n'a eu le mérite que de confirmer ce sentiment.

Plus déplaisant encore est le fait que la majorité des membres de ce Conseil, dans une alliance contre nature, semble vouloir s'obstiner à ne pas classer cette pétition. Entre ceux qui ne peuvent pas, en raison de leurs relations privilégiées avec l'un des pétitionnaires et les « Ponce Pilate » de service qui, par manque de courage, laissent le soin à d'autres instances de prendre la décision à leur place, cette situation ubuesque n'est pas prête de se régler en cas de nouveau report de prise de position.

Nous ne pouvons nous permettre d'attendre que la Cour des comptes statue sur cette pétition (elle ne s'est pour le moment même pas prononcée sur l'entrée en matière), décision qu'elle semble vouloir repousser jusqu'au verdict de la Chambre administrative de la Cour de justice. Ne pas classer sans délai cette pétition c'est accepter que l'ambiance délétère régnant dans la compagnie pourrisse les relations jusqu'au jour où une grande partie de ses membres se voit contrainte de démissionner.

Vous l'aurez compris, le PDC n'a pas changé d'avis. Tout comme lors de la première séance plénière, tout comme en séance de commissions réunies, nous demandons le classement sans autre forme de procès de cette motion et vous recommandons d'en faire autant.

Nous tenons au passage à assurer l'état-major de tout notre soutien dans ces moments difficiles et espérons que cette situation puisse trouver une résolution rapide afin que la compagnie puisse retrouver « pompier, bon-œil » et ambiance amicale.

M. Binder fait la déclaration suivante au nom du groupe PLR :

Je tiens à préciser que j'ai infiniment d'estime et de diligence envers M. Uehlinger. Néanmoins les informations qu'il nous a données sont pour la plupart d'entre elles déjà connues. Je suis très étonné d'entendre ces cris de surprises venant de certaines personnes qui s'exclament « mon Dieu si on avait su ! »

La séance des commissions réunies du mardi 4 septembre 2012 a permis de constater que les revendications exprimées par les signataires de la pétition du 17 mars 2012 avaient été exaucées.



En effet, nous avons été informés et aucune des personnes auditionnées ce soir là n'a contesté que les statuts de la nouvelle amicale ont été adoptés lors de l'assemblée générale du 28 août 2012 par un vote de 46 oui, 2 non et 6 abstentions.

De même il n'a pas été contesté que les nouveaux statuts répondaient aux demandes figurant dans le texte de la pétition, en particulier les articles 4, lettre f) et 5.

Le groupe PLR se serait dès lors attendu à ce que les signataires et leurs représentants retirent cette pétition désormais sans objet. L'émotion propre aux conflits de personnes les en a empêchés.

C'est à nous, Conseillers municipaux, de dépasser cette émotion et de faire la preuve de la rigueur que l'on est en droit d'exiger d'un corps législatif. Nous vous proposons de voter le classement de cette pétition.

M. Knörr fait la déclaration suivante au nom du groupe UDC :

Le groupe UDC ne reviendra pas sur son vote en commissions réunies et ajoute simplement que si les investigations de la Cour des comptes concernent le groupe « rouge » décrit par notre ministre des Finances, la Cour des comptes est apte à auditionner qui elle juge utile dans l'ensemble rouge ou bleu décrit par notre ministre des Finances.

M. Zaugg : le groupe MCG a la même prise de position que le groupe UDC.

R É S O L U T I O N

- Vu l'article 38 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 40, al. d) du règlement du Conseil municipal du 30 septembre 2003,
- Vu la pétition déposée, le 17 mars 2012, par 19 membres de la compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex demandant : « *Que l'amicale soit clairement dissociée de la compagnie et que les soldes soient directement versées aux membres de la compagnie* »,
- Attendu que les membres des commissions réunies ont décidé dans leur séance du 4 septembre 2012 d'ajourner de cette pétition,

Le Conseil Municipal

d é c i d e

1. De confirmer la décision des commissions réunies soit l'ajournement la pétition susmentionnée.
2. D'informer les pétitionnaires de cette décision en la motivant.

Au vote :

- *L'ajournement de cette pétition est accepté par 12 voix « pour » et 11 voix « contre »*



8. Demande d'un crédit de CHF 355'000,- en vue de l'acquisition d'un tonne pompe pour le service du feu. Discussion. Vote. (DA-12-22)

M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué à la Circulation, Transport, Service du feu & Protection Civile afin qu'il donne des précisions sur l'achat de ce véhicule pour le service du feu : en premier lieu je tiens à remercier le groupe de travail composé d'un membre par parti qui a pris du temps afin que l'on puisse étudier dans le détail l'achat de ce véhicule. Que ce soit par rapport au marché public quant aux normes et que les offres répondent bien au cahier des charges.

L'exposé des motifs vous donne les divers éléments ainsi que les résultats des offres reçues et il faut préciser que la proposition qui vous est faite ce soir a été acceptée à l'unanimité par le groupe de travail.

La discussion est ouverte :

M. Knörr fait la déclaration suivante au nom du groupe UDC :

En préambule, nous tenons à remercier MM. Constantin et Mato, ancien et nouveau commandant de notre compagnie. Grâce à leurs compétences et leurs lumières nous avons pu éclairer les moindres recoins des véhicules en compétition.

Nos remerciements vont aussi à M. Fortuna, secrétaire général adjoint. Il a été le fil d'Ariane qui nous a permis de nous retrouver dans les méandres du labyrinthe de l'AIMP. Heureusement, dans ce labyrinthe, aucun Minotaure.

En effet, lors des commissions d'évaluations, nous avons su faire fi de nos clivages. Le consensus était tel, que face à l'urgence, nous avons même renoncé à la tentation d'acquérir un véhicule flambant neuf au profit d'une occasion. Un véhicule d'exposition, tout aussi efficace tout aussi bien équipé, juste entaché de quelques traces de doigts. Il a l'avantage d'être plus rapidement disponible.

Le groupe UDC voit dans cette décision unanime l'attachement que portent tous les partis à notre compagnie. Son état-major passé et présent, ses sapeurs gardent l'entier de notre confiance car nous savons que lorsque l'alarme sonne, il n'y a plus que des pompiers au service de la population.

Cette décision et la preuve que s'il y a eu des manquements, des erreurs, des errances, du laxisme, ils ne sont pas à chercher dans les rangs de la compagnie ou de son état-major mais au sein de l'autorité de tutelle le Conseil administratif, dans le dicastère du feu.

Le groupe UDC votera favorablement cette demande de crédit.

M. de Sainte-Marie : je m'exprime à titre personnel et mon vote sera purement symbolique afin de pousser un « coup de gueule » face à ce crédit qui sera très certainement voté. Je félicite tout de même la manière dont ce dossier a été traité notamment concernant les procédures AIMP.



Mon intervention n'a absolument rien contre la compagnie des sapeurs-pompiers et je tiens tout de suite à les rassurer. Cependant elle s'appuie sur un constat de la Cour des comptes qui recommande, dans son rapport N°40 du 23 mai 2012, une meilleure coordination entre les compagnies de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex qui sont distantes de 0,9 à 1,9 Km pour un territoire de moins de 10km².

Je citerai simplement la synthèse qui dit : *« qu'une meilleure standardisation permettrait par ailleurs d'améliorer la capacité de négociation dans le cadre d'achats groupés » ce qui illustre parfaitement aujourd'hui l'aspect de gaspillage en matière d'achat de matériel.*

Je comprends l'aspect sécuritaire de l'achat de ce camion surtout compte tenu de l'état du camion actuel qui est inutilisable, mais cet achat ne fait que confirmer que nous continuons d'avancer de manière non coordonnée entre les trois communes en achetant chacun de son côté un camion tonne-pompe qui représente tout de même une somme de CHF 350'000,-.

Nous avons, comme l'a dit M. Uehlinger, la responsabilité politique et le regard sur la compagnie et notamment sur le matériel qui est acheté. En prenant la décision d'acheter ce camion cela équivaut à dire que la Cour des comptes n'a aucune utilité sur ce Canton. Aujourd'hui il faut rationaliser le matériel et les ressources entre les services du feu des trois communes ou alors si cela ne se fait pas nous continuerons à gaspiller de l'argent avec ce genre d'achat alors que nous pourrions suivre la recommandation de la Cour des comptes afin d'avoir des achats groupés.

Pour conclure à titre comparatif l'économie de ces CHF 350'000,- pourrait représenter l'engagement de 4 APM supplémentaires pour notre commune ce qui serait apport pour la sécurité.

- M. Decrey : la Cour des comptes émet des recommandations mais nous sommes encore libres de nos décisions. Je vous rappelle que le Conseil administratif de Thônex a déjà entrepris les démarches auprès des autres communes pour fusionner les compagnies mais que ceci n'a pas été suivi. Il a également été dit autour de cette table que les représentants de chaque parti devaient intervenir auprès de leurs collègues pour appuyer cette proposition de fusion. Qu'en est-il car à ce jour aucune motion allant dans ce sens n'a été déposée dans les deux autres communes chénoises.

Nous devons assumer nos responsabilités et ne pouvons pas attendre que ce projet de fusion se réalise pour acheter un véhicule dont on a besoin aujourd'hui pour répondre aux critères de sécurité émis par la sécurité civile.

En conclusion je confirme à M. de Sainte-Marie que le Conseil administratif de Thônex est favorable à ce regroupement de compagnies mais rien ne pourra se faire tant que les deux autres communes n'auront pas réagi.



M. Arpidone fait la déclaration suivante au nom du groupe PDC :

En prolongement de la séance du comité d'évaluation du 28 août 2012, le PDC Thônex approuvera ce soir le crédit de CHF 355'000,- en vue de l'acquisition d'un tonne-pompe pour le service du feu.

Le tonne-pompe, véhicule de première intervention, est absolument nécessaire au bon fonctionnement de la compagnie. Le véhicule actuel a fait son temps et il devient urgent de le remplacer, ce malgré le coût il est vrai assez élevé d'un tel investissement.

Nous espérons que le préavis favorable du comité sera suivi et que ce camion puisse être commandé sans délai, au risque de voir notre véhicule actuel « tomber en rade » en pleine intervention.

M. Haldimann : le groupe VI-VE et le groupe socialiste ont pu suivre les travaux de la commission adhoc pour la procédure AIMP concernant l'achat de ce véhicule et nous sommes convaincus de l'urgence d'acquérir un nouveau véhicule et l'occasion qui se présente est belle car le véhicule choisi arrivera avant la mort programmée du véhicule actuel. C'est avec conviction que nous faisons part de notre accord pour cette demande de crédit.

M. Dupraz : pour revenir sur le projet de fusion des compagnies chénoises, nous avons reçu au début de cet été des nouvelles de différents partis et nous attendons encore la position du PDC. Le processus n'est pas interrompu, il avance lentement.

- M. Forte : le PDC a consulté les deux seuls collègues qu'il a sur la commune de Chêne-Bourg qui étaient tout à fait enthousiastes à cette idée. Mais il se trouve que Chêne-Bourg est la commune qui fait barrage par le biais de son Conseil administratif, raison pour laquelle ce texte n'a pas été déposé compte tenu des majorités qui se trouvent autour de la table du Conseil municipal de Chêne-Bourg.

M. Zaugg : le groupe MCG valide l'acquisition de ce camion.

La parole n'étant plus demandée, M. Hans Rudolf Roth, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que dans sa séance du 7 février 2012 le Conseil municipal a accepté un crédit de CHF 5'000,- en vue de la préparation d'une demande de crédit, dans le cadre des marchés publics pour l'achat d'un camion tonne-pompe pour la compagnie des sapeurs pompiers,
- Attendu que la procédure AIMP relative à cet achat a pris fin et que le comité d'évaluation lors de ses réunions du 5 juin et du 28 août a retenu l'offre de l'entreprise ROSENBAUER pour un montant de CHF 355'000,-,
- Vu l'exposé des motifs établi par le service technique,



- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 355'000,- en vue de l'acquisition d'un camion tonne-pompe pour le service du feu.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 355'000,- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2013 à 2022.

Au vote :

- *la demande de crédit est acceptée par 20 voix « pour », 1 voix « contre » et 2 abstentions, soit à la majorité*

9. Chemin Etienne-Chennaz

Radiation d'une servitude de passage et constitution de servitudes de canalisations EC parcelles 6397, 6398 et 6399, feuille 22, du cadastre de la commune de Thônex. Discussion. Vote. (DA-12-23)

M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif en remplacement de M. Claude Détruche, Maire : il vous est demandé ce soir un vote formel pour régulariser une situation dont toutes les explications se trouvent dans les documents qui vous ont été remis et il n'y a pas grand-chose à ajouter.

Au vote :

- *L'entrée en matière est acceptée par 22 voix « pour » et 1 abstention*
- *La discussion immédiate est acceptée par 22 voix « pour » et 1 abstention*

La parole n'étant pas demandée, M. Philippe Zaugg, 3^{ème} vice-président du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu qu'en date du 14 décembre 2010 le Conseil municipal a voté un crédit pour l'acquisition de la parcelle 6399, feuille 22 du cadastre de la commune de Thônex,
- Attendu que cette parcelle qui permettra, le jour venu, de réaliser la sortie pour le futur parking souterrain communal, est grevée d'une servitude de passage devenue obsolète depuis la construction du récent immeuble sur la parcelle 6397, feuille 22 du cadastre de la commune de Thônex,
- Attendu qu'il convient de constituer une servitude pour canalisation d'eaux claires (EC),
- Vu le projet d'acte du 27 août 2012 établi par Me Jean-Luc Ducret, notaire,



- Vu le plan de servitude établi par le bureau d'ingénieurs géomètres Buffet et Boymond,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. De radier la servitude de passage pour accès exceptionnel aux véhicules du service du feu et de secours grevant les parcelles 6397 et 6399, feuille 22, du cadastre de la commune de Thônex.
2. De constituer au profit des parcelles 6397 et 6398 sur la parcelle 6399, feuille 22 du cadastre de la commune de Thônex, une servitude pour canalisation pour les eaux claires (EC).
3. Qu'il est précisé que la parcelle 6399, grevée de la servitude, n'aura pas l'usage de ladite canalisation.
4. Que les frais de réparation et d'entretien desdites canalisations seront à la charge de propriétaire des fonds dominants, par égales parts entre eux.
5. Les frais, émoluments et honoraires de notaire ainsi que ceux de géomètre sont à la charge de la société ORIM SA.

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 22 voix « pour », soit à l'unanimité (Mme Katia Dietrich n'a pas pris part au vote)*

10. Demande d'un crédit de CHF 250'000,- en vue de la mise en place d'une pompe à chaleur dans les immeubles Adrien-Jeandin 9 à 23. Discussion. Vote. (DA-12-24)

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : tout le monde a reçu un dossier technique à ce sujet préparé par M. Fortuna et voici l'historique de cette demande de crédit. Dans les années 2008-2009 lorsque nous avons évoqué les divers travaux de rénovation à effectuer sur les immeubles 9 à 23, av. Adrien-Jeandin. Lors d'une séance de commission il a été évoqué la possibilité d'utiliser le toit de ces immeubles en vue de la pose de panneaux photovoltaïques.

Très vite un consensus s'était dessiné au sujet de cette décision : nous avons trouvé en parallèle un mandataire privé afin d'éviter certains frais à la collectivité. Tout ceci a abouti à une demande de crédit pour les travaux d'étanchéité, d'isolation thermique, de ferblanterie et la pose de panneaux solaires et photovoltaïques.

En parallèle une loi demandant la fourniture de 30% pour l'eau chaude a été adoptée et nous pensions que nous allions échapper à cette règle. Entretemps le ScanE (service de l'énergie) nous a rappelé l'obligation de fournir cette énergie et c'est pour cette raison que nous venons vous présenter cette demande de crédit.



Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

M. Dupraz fait la déclaration suivante au nom des groupes VI-VE et socialiste :

Nous avons très à cœur la problématique touchant à l'énergie, thème qui prendra toujours plus d'importance dans notre société.

Le monde est entré dans une crise de l'énergie profonde et durable. L'énergie reine de notre économie, le pétrole, qui influence directement le prix de toutes les énergies fossiles et des matières premières - coûte aujourd'hui (110 dollars à Londres) cinq fois plus cher qu'il y a dix ans et tout indique que cette hausse va continuer. C'est ce que les spécialistes appellent le « peakoil » ou le 3^{ème} choc pétrolier, qui est bien plus violent et bien plus durable que ceux des années 1973 et 79.

Même si on en parle très peu, ce 3^{ème} choc a un effet profond sur la conjoncture économique, l'économie ayant absolument besoin d'une énergie bon marché pour grandir. Or, le baril à deux dollars a disparu il y a 40 ans, celui à 20 dollars il y a dix ans. Il faut nous rendre à l'évidence : l'énergie bon marché, c'est fini, définitivement fini... à moins de croire aux solutions miracles du genre poudre de « Perlimpinpin».

De dimension planétaire, la problématique de l'énergie se traite essentiellement au niveau local. Les communes ont certainement un grand rôle et une grande responsabilité à jouer. C'est pourquoi il convient d'examiner avec soin cette demande de crédit. Celle-ci est en quelque sorte complémentaire au crédit de CHF 485'000,- voté en décembre 2010. Lui-même étant une condition préalable à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit de l'immeuble Adrien-Jeandin, par une entreprise privée, qui devrait bénéficier d'un prix garanti de vente de cette électricité grâce au système RPC (rachat à prix coûtant) mis au point par la Confédération.

Il y a deux ans, vu l'importance de la démarche, nous avons proposé d'étudier de près ces investissements en commission ; proposition refusée à une voix près, celle de la présidente. Il avait été dit dans le débat que Thônex avait six mois pour se décider, ce que l'on peut lire au procès-verbal, on ne sait trop pourquoi.

Or, deux ans plus tard, rien n'a bougé. Car notre commune, alors qu'elle bénéficie - encore aujourd'hui, semble-t-il - du label « cité de l'énergie », a découvert qu'il fallait rendre cet immeuble encore plus écologique pour être autorisée à poser des panneaux photovoltaïques. Il s'agit donc d'en améliorer le bilan énergétique. Et c'est pourquoi on nous demande, ce soir, de produire de l'eau chaude de manière relativement naturelle – via l'installation d'une pompe à chaleur.

Aujourd'hui, on peut produire aisément de l'eau chaude à partir de capteurs thermiques posés sur les toits des immeubles. A Adrien-Jeandin, une telle installation serait très efficace elle réduirait considérablement le coût de production de l'eau chaude, et probablement du chauffage de l'immeuble. Cela améliorerait aussi le bilan carbone. Mais des capteurs thermiques entrent en concurrence avec l'installation de capteurs photovoltaïques. Il faut donc choisir entre différentes solutions. Et nous n'avons pas, ce soir, les informations nécessaires à un choix fondé. Il serait souhaitable d'établir un bilan énergétique global de l'immeuble, avec les différentes options énergétiques à mettre en œuvre, leurs coûts et leurs conséquences, notamment en termes de CO₂.

C'est pourquoi nous invitons le Conseil municipal à renvoyer ce projet en commission des Travaux & Bâtiments où le service technique de la commune pourra certainement nous fournir toutes les informations nécessaires en vue de faire un choix qui soit le plus éclairé possible.



- M. Uehlinger : le service technique a déjà donné les précisions nécessaires ; on ne va pas refaire ce travail. Effectivement, nous aurions pu faire du $\frac{2}{3}$ photovoltaïque et $\frac{1}{3}$ thermique mais cela remettait en cause le mandataire qui s'occupera de la pose et du financement. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes tournés vers la solution qui vous est présentée ce soir. Il est également utile de préciser que nous sommes obligés de voter l'entier du crédit mais que nous recevrons également des subventions estimées à environ CHF 170'000,-.

M. Singh fait la déclaration suivante au nom du groupe PLR :

On peut en effet regretter certains effets pervers de la Loi sur l'énergie (LEN, L2 30) modifiée en 2010, qui compliquent sensiblement la tâche des maîtres d'ouvrage soucieux de procéder à des investissements dans des énergies renouvelables.

Ainsi, en cas de travaux de construction ou de rénovation, la pose de capteurs solaires photovoltaïques seule n'est plus admise sans travaux complémentaires portant sur la production d'eau chaude sanitaire par des moyens décrits comme respectant des standards de haute performance énergétique. Il est notamment exigé que 30% des besoins en chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire soit assurée par des capteurs solaires ou, lorsque cela s'avère difficile, par des solutions de remplacement. Des dérogations peuvent toutefois être accordées dans certains cas.

Notre partenaire, la société Energie Avenir, ainsi que notre service technique, gardaient l'espoir qu'une dérogation serait accordée pour ce projet dont la conception de base est antérieure à la modification de la LEN. Ce n'est que lorsque toutes les tentatives d'obtention d'une dérogation ont été épuisées qu'il a fallu procéder à l'étude des différentes possibilités qui vous sont présentées dans l'exposé des motifs, puis retenir et nous proposer celle qui paraît la mieux adaptée, à savoir une pompe à chaleur couvrant 30% des besoins des immeubles en eau chaude sanitaire.

En votant cette demande de crédit et en menant à bien ce projet, nous recevrons des subventions de CHF 171'000,- soit près de 70% du coût du projet, alors que nous n'en recevrons aucune si ce crédit devait être refusé car, en effet, même les subventions de CHF 141'000,- présentées comme étant « reçues » ne le seront en réalité qu'en cas de réalisation complète du projet. Dès lors, il paraît difficile de trouver des arguments pour refuser ce crédit. Par ailleurs, nous avons tous à cœur d'assurer la bonne performance énergétique des bâtiments de la commune, de respecter nos engagements dans le cadre d'Agenda 21 et Cité de l'énergie, et de montrer l'exemple aux autres propriétaires d'immeubles de Thônex.

Le renvoi en commission ne nous apportera pas de nouvelles solutions et ne fera que de retarder encore ce projet que nous avons tous à cœur de voir réalisé rapidement, raison pour laquelle le groupe PLR vous invite à approuver sans autre, ce soir, cette demande de crédit.

M. Dupraz : rassurez-vous nous ne voulons surtout pas faire capoter ce projet étant donné que cela fait deux ans que ce projet « dort » nous pouvons nous permettre le luxe d'en parler en commission. Un bilan énergétique précis de l'ensemble de l'immeuble serait très intéressant afin de vérifier dans les détails ce que l'on peut faire de mieux en la matière. Prenons notre temps pour décider.



- M. Uehlinger : je n'apprécie pas trop la notion que rien ne s'est passé car quand on voit le nombre de courriers qu'il y a à ce sujet et le temps que mettent les services de l'Etat pour répondre à de simples demandes. Si le projet proposé ce soir devait être modifié en commission je peux vous assurer que l'on perdra encore plus de temps avant de pouvoir faire cette réalisation. Si le projet semble avancer lentement ce n'est en tout cas pas la faute de la commune. En ce qui concerne le bilan énergétique apparemment celui-ci a été déjà fait par la régie

M. Zaugg : le groupe MCG approuve la demande de crédit de CHF 250'000,-

Au vote :

- *La discussion immédiate est acceptée par 14 voix « pour », 6 voix « contre » et 3 abstentions.*

La parole n'étant pas demandée, M. Stephen Knörr, 1^{er} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le crédit voté par le Conseil municipal en date du 14 décembre 2010 de CHF 485'000,- en vue des travaux d'étanchéité, isolation thermique, ferblanterie des toitures et pose des panneaux solaires et photovoltaïques sur les bâtiments de l'avenue Adrien-Jeandin 9 à 23 et figurant au patrimoine financier de la commune,
- Attendu que lors de la mise en place du dossier d'exécution qui comportait en préalable la requête en autorisation auprès du service cantonal de l'énergie ce dernier a refusé la demande de dérogation de la commune de Thônex stipulant que la nouvelle loi sur l'énergie exige que 30% des besoins en eau sanitaire (ECS) doivent être couverts in situ,
- Après examen technique il est proposé de réaliser une pompe à chaleur qui permettra d'économiser du gaz (70Kw/h) et améliorer le bilan carbone de l'ensemble avec une diminution des rejets de CO₂ de 34.000 Kg/ans,
- Attendu que l'ensemble de ces travaux, soit le crédit voté en date du 14 décembre 2010 ainsi que la mise en place d'une pompe à chaleur fait l'objet de subventions tant fédérales que cantonales,
- Vu l'exposé des motifs établi par le service technique communal,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 250'000,- en vue de la mise en place d'une pompe à chaleur pour les bâtiments, propriété de la commune sis à l'avenue Adrien-Jeandin 9 à 23.



2. De financer cette opération par la trésorerie excédentaire de l'immeuble 9 à 23, avenue Adrien-Jeandin à hauteur de CHF 250'000,-.
3. De comptabiliser cette dépense nette prévue de CHF 250'000,- dans le financement spécial des immeubles locatifs.
4. De comptabiliser dans ce même compte les subventions prévues soit : CHF 75'200,- de la Confédération, CHF 65'800,- du Canton de Genève ainsi qu'une subvention complémentaire prévue d'environ CHF 30'000,-.

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 14 voix « pour » et 9 abstentions, soit à la majorité*

11. Projets de délibération

Aucun projet n'a été déposé dans le délai légal.

12. Projet de motion déposé dans le délai légal par Mme Katia Dietrich et M. Alain Dupraz du groupe VI-VE, intitulé : « pour un préau adéquat à l'école Marcellly ». Discussion. Vote. (MM-12-07)

Mme Katia Dietrich, signataire, donne lecture du projet de motion :

Exposé des motifs :

Entièrement reconstruite il y a quelques années, l'école Marcellly souffre de divers maux inhérents à sa conception. Moyennant quelques aménagements, certains pourraient être éliminés, notamment la question du préau.

Selon la direction, le corps enseignant et les parents d'élèves, le préau est trop petit, à la limite des normes minimales prévues par le Canton. Pour mémoire, sa surface totale, préaux couverts compris, est de 2.170 m² et la norme (6 m²/élève) pour 348 élèves se situe à 2.088 m². Il en résulte une organisation malaisée des récréations en termes d'espaces de jeu, mais aussi de sécurité, la configuration des lieux imposant un partage du même espace par petits et grands. L'ensemble des partenaires du Conseil d'établissement de Marcellly, qui réunit des représentants du corps enseignant, de la commune et des parents, a d'ailleurs exprimé son désir d'un agrandissement du préau durant l'année scolaire 2011-2012.

Or, il serait parfaitement possible d'affecter aux ébats des élèves un espace supplémentaire, soit les quelque 400 m² (environ 40x12m) sis entre le bâtiment scolaire et la piscine. Cette surface est plantée de quatre jeunes arbres qui pourraient subsister ; elle nécessiterait néanmoins d'être transformée et sécurisée via quelques travaux d'aménagement. C'est pourquoi nous invitons le Conseil administratif à étudier la faisabilité d'une telle transformation.

Texte de la motion :

Considérant :

- *l'exiguïté actuelle du préau de l'école Marcellly,*
- *le besoin évident d'un espace plus large nécessaire aux récréations des élèves, le caractère inhérent à la sécurité des élèves lors des récréations,*
- *le désir des partenaires du Conseil d'établissement de disposer d'un tel espace,*
- *la possibilité d'utiliser une surface d'environ 400m² sise entre le bâtiment scolaire et la piscine,*



Le Conseil municipal invite la commission Ecoles & Jeunesse à étudier les possibilités de transformation de cette surface en préau et à présenter au Conseil municipal un rapport sur la faisabilité et une estimation du coût d'un tel projet.

La discussion est ouverte :

M. Calame fait la déclaration suivante pour le groupe PDC :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Cette motion discutée ce soir est intéressante dans la mesure où elle permet de traiter une demande émise pour les utilisateurs de bâtiments mis à disposition par la Mairie. De plus, l'éducation des enfants tient à cœur du groupe démocrate-chrétien.

Par contre, cette motion nous laisse perplexe sur plusieurs points :

Les motionnaires nous demandent que l'on étudie l'agrandissement du préau de l'école Marcelly, alors qu'ils le précisent eux-mêmes dans l'exposé des motifs, que la surface actuelle du préau est parfaitement dans les normes prescrites par la réglementation genevoise. A noter au passage, que les petits Vaudois ne bénéficient que de 5m² par élève, alors que nos élèves thônésiens seraient, avec la proposition faite ce soir, avec une surface par élève de 40% supérieure à celle préconisée pour les Vaudois. Cette demande était-elle donc réellement nécessaire où est-ce une question de confort ?

Cet emplacement est également un lieu de passage des piétons entre le secteur de la Promenade des Oiseaux et celui de l'avenue Tronchet. Sa transformation en préau en interdirait le passage pendant les heures scolaires.

Le coût et les questions techniques liées à ces éventuelles adaptations n'étant pas connus, il mériterait d'y porter attention.

Pour ces raisons, nous pensons que l'envoi en commission de cette motion permettrait d'étudier les réels besoins en la matière et des conséquences techniques et financières d'un tel projet.

Le groupe PDC accepte donc le renvoi en commission de cette motion.

M. Knörr fait la déclaration suivante au nom du groupe UDC :

A la lecture de cette motion, deux réflexions nous viennent à l'esprit.

Premièrement, force est de constater que concernant l'ensemble du groupe scolaire, le rapport qualité prix n'est pas au rendez vous.

Deuxièmement, jamais notre ville n'aurait obtenu l'autorisation d'ouvrir cette école si les infrastructures n'avaient pas été totalement en conformité avec les prescriptions légales, les lois, les règlements mais surtout l'ensemble des mesures de sécurité. Cependant si le préau fait une telle unanimité contre lui c'est qu'il a bien un souci.

En envoyant cette motion en commission nous pourrions étudier le problème dans son entier. En effet, si le règlement relatif à la construction, à la rénovation et la transformation des locaux scolaires de l'enseignement primaire du 28 juin 1989 stipule bien dans son article 7, lettre c), chiffre 14 qu'il faut 6m² de préau par élève le chiffre 13 précise qu'il faut 20m² de préau couvert par salle d'étude et le chiffre 11 que le groupe scolaire doit comprendre l'appartement du concierge.



Ajoutons encore que nous aimerions entendre les doléances du conseil d'établissement et savoir si les enseignants ont tous réalisé que la création d'un deuxième préau séparé du premier nécessiterait probablement deux fois plus de surveillants pour les récréations.

Le groupe UDC soutiendra donc l'envoi de cette motion en commission.

- M. Uehlinger : j'apprécie tout particulièrement la remarque de M. Knörr. La seule chose qui me dérange est que cet objet a été discuté en commission et aurait du en rester là.

La demande initiale était de casser le mur qui longe la villa Vincent et qu'on mette à disposition un préau un peu plus grand sur le jardin actuel de la villa Vincent. Nous avons trouvé cette solution pas très subtile compte tenu de l'agrandissement de locaux pour l'administration sur cette zone car nous aurons du mettre un terme à cet agrandissement environ 2 ans plus tard.

Les chiffres évoqués ne reflètent pas la réalité car nous avons développé l'agoraspace qui est une surface de jeux non négligeable et qui est mis à disposition des élèves le temps des récréations.

Tous les plans initiaux de la transformation de cette école ont été approuvés tant par les commissions du Conseil municipal que par les services de l'Etat de Genève, personne n'a rien trouvé à redire sur les dimensions du préau.

Comme l'a dit M. Knörr, doubler les surfaces de manière cachée entraînera plus d'enseignants pour la surveillance des récréations et là je pense que cela va grincer.

Concernant le préau couvert j'ai eu une discussion avec Mme Dietrich à ce sujet et je trouve assez drôle de retrouver mes propos dans un texte déposé par le groupe VI-VE. Le 4 octobre prochain nous avons rendez-vous, M. Détruche et moi-même, avec M. Schaer sur ce sujet.

On peut donc constater que cet objet est déjà en cours de traitement au Conseil administratif et je vous propose donc de lui renvoyer cette motion.

M. Dupraz : je suis choqué par l'expression que de nos chiffres sont choquants. Ils viennent directement de la direction de l'école. Nous ne faisons ici que de servir de relais aux préoccupations du corps enseignant. La préoccupation de M. Knörr, partagée par M. Uehlinger, concernant la surveillance lors des récréations est justifiée. Nous savons que le corps enseignant en est parfaitement conscient, tout cela est très clair pour eux. On ne se permettrait pas de faire une telle démarche si cela devait leur poser un quelconque problème.

Quant à dire que l'on dévoile des propos secrets sortant d'une commission c'est y aller un peu fort car c'est un sujet qui est sorti lors d'une visite sur place en début d'année et nous avons, suite à cela, gardé le contact avec la direction de l'établissement ce qui a mené à ce projet de motion. Cela dit renvoyer ce projet au Conseil administratif ne nous dérange pas.



M. Kilcher fait la déclaration suivante au nom du PLR :

Faisant suite aux propos de notre Conseil administratif, nous proposons un amendement à la motion déposée. Nous souhaitons voir la phrase suivante :

– « le Conseil municipal invite la commission Ecoles & Jeunesse à... »

remplacée par :

- « *le Conseil municipal invite le Conseil administratif à...* »

Car il est important de rendre à César ce qui est à César. Comme mentionné précédemment, lors de la commission des Ecoles & Jeunesse, les commissaires en visite dans ladite école dissertaient avec le Conseiller administratif sur ce problème précis. Et voilà que le groupe VI-VE nous sort une motion au Conseil municipal suivant.

Soit les commissaires de VI-VE lors de cette visite n'ont pas écouté le Conseil administratif qui en expliquait les détails, soit ce qui serait d'ailleurs pire, le groupe VI-VE manque à ce point d'inspiration et de relais au sein de la commune (hormis les pompiers...bien sûr) qu'il ne porte plus à ce Conseil que ce genre de motion, un pseudo ersatz des actions que l'exécutif de la commune s'apprête lui-même à engager.

Rendons donc au Conseil administratif ce qui est au Conseil administratif. Le PLR ne soutiendra cette motion que sous réserve de l'acceptation de l'amendement.

M. Castelli : le groupe socialiste soutiendra cette motion et laissera les divers partis s'exprimer sur le renvoi en commission ou au Conseil administratif.

Cependant, si cela devait être renvoyé en commission il nous semble plus logique que ce soit dans celle des Travaux & Bâtiments. Pour rappel la construction de cette école a fait l'objet d'une commission ad'hoc qui a énormément planché sur ce projet mais il se peut tout de même qu'un ou deux détails nous aient échappé mais il est tout à fait possible de corriger le tir après coup.

– M. Uehlinger : formellement M. Castelli n'a pas tort. La commission des Travaux & Bâtiments serait plus appropriée que celle des Ecoles & Jeunesse.

– M. Détruche : personnellement je ne vois pas de problème de traiter ce sujet en commission. Je tiens tout de même à relever qu'une construction de ce type répond à des standards imposés par la Département de l'instruction publique. Tous les mètres carrés correspondent à des obligations. A ce jour, on constate dans ce bâtiment que de nombreux mètres carrés à l'intérieur qui ont été imposés par l'Etat et payés par la commune ne sont pas ou peu utilisés. Par contre, les préaux qui ont également été examinés à la loupe par les instances cantonales semblent un peu limites.

M. Dupraz : nous acceptons l'amendement du PLR qui consiste de renvoyer ce point au Conseil administratif qui saura certainement trouver la meilleure solution.

Au vote

- *la proposition d'amendement est acceptée par 22 voix « pour » et 1 abstention, soit à la majorité.*

Puis, la motion amendée est mise au vote :

Considérant :

- L'exiguïté actuelle du préau de l'école Marcelly,
- Le besoin évident d'un espace plus large nécessaire aux récréations des élèves, le caractère inhérent à la sécurité des élèves lors des récréations,
- Le désir des partenaires du Conseil d'établissement de disposer d'un tel espace,
- La possibilité d'utiliser une surface d'environ 400 m² sise entre le bâtiment scolaire et la piscine,
- Par 22 voix « pour » et 1 abstention, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
i n v i t e

1. Le Conseil administratif à étudier les possibilités de transformation de cette surface en préau et à présenter au Conseil municipal un rapport sur la faisabilité et une estimation du coût d'un tel projet

Au vote :

- *la motion est acceptée par 22 voix « pour » et 1 abstention, soit à la majorité*

13. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe PDC, intitulé : « braquages à répétition : STOP à la violence ! ». Discussion. Vote.
(MM-12-08)

M. Calame, signataire, donne lecture du projet de motion :

Exposé des motifs

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Nul besoin de rappeler le nombre de braquages que notre commune a connus, lesquels ont touché des stations service, un bureau de change, etc.

Cette situation inquiétante mérite une prise de conscience politique et appelle de notre part une réaction, des actes, même si les moyens qui sont les nôtres, il faut le reconnaître, sont maigres.

Le but de la présente motion vise à attirer l'attention des Autorités cantonales sur une situation qui devient inquiétante, situation qui est due certainement à plusieurs facteurs (liste non exhaustive) :

- *Proximité avec la France ;*
- *Non surveillance des postes frontière ;*
- *Manque d'effectif ;*
- *Etc.*



Les mesures préconisées par les auteurs de la présente motion ne représentent certes pas une réponse définitive pour enrayer cette situation mais elles ont le mérite de proposer des mesures et de poser des questions. La population en a assez et nous lui devons d'empêcher ce dossier qui ne peut plus souffrir de suffisance et de fatalité.

Sur la demande relative à l'intensification des patrouilles de police sur le territoire communal, il y a lieu de souligner que notre commune ne sera pas la seule à demander cette mesure. En effet, plusieurs autres communes ont déjà alerté le pouvoir exécutif cantonal sur le manque de patrouille, notamment la nuit. Ainsi et par exemple, 5 gendarmes assurent la sécurité nocturne d'un territoire allant de Versoix à Dardagny ! Cette situation se vérifie aussi pour nos territoires. En nous alliant aux autres communes, nous renforçons la prise de conscience du canton qu'il y a lieu d'agir et de trouver des solutions rapidement.

Sur la demande de l'intensification de l'utilisation de moyens aériens (hélicoptère) à des fins de surveillance de la frontière, les auteurs de la motion estiment que l'expérience effectuée entre les 23 et 25 juillet 2012 au niveau cantonal doit pouvoir faire l'objet d'un soutien inconditionnel afin que l'on passe de l'expérience à la mise en application comme cela est le cas en Valais, dans le Jura et dans le canton de Vaud. Le bilan de cet essai s'est visiblement avéré concluant si l'on en croit les propos du Commandant d'arrondissement du corps des gardes frontière.

Sur l'application d'heures de fermeture des douanes non-gardées, avec la mise en place de moyens empêchant le passage aux frontières en dehors des plages d'ouverture, il s'agit de mettre en application ce qui existe déjà notamment à la douane de Cornières dont l'accès est barré en dehors des heures d'ouverture. Cette mesure pourrait tout-à-fait s'appliquer aux autres postes de douane non-gardés.

Sur le fait que les douanes non-gardées fassent l'objet d'une surveillance à distance à l'aide de la vidéosurveillance (si pas encore le cas) il s'agit d'équiper les passages non-gardés de moyens techniques modernes pouvant permettre ou aider à la reconnaissance.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, les auteurs de la présente motion souhaitent apporter des éléments de réflexion permettant d'aider les forces de l'ordre à l'identification ou à l'interception de celles et de ceux qui se permettent de comparer Thônex et plus largement notre canton à un vaste supermarché à ciel ouvert.

A la lumière de cet exposé des motifs, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux à soutenir la présente motion.

Texte de la motion :

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de Thônex, sur proposition du groupe Démocrate-Chrétien considérant :

- L'art.29, al.3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1993,*
- L'art 32, du règlement du Conseil municipal du 12 novembre 2003,*
- Le nombre toujours croissant de braquages et divers autres faits divers menaçant gravement la sécurité du territoire communal et ses habitants,*
- La situation géographique exceptionnelle de la Commune de Thônex de part sa proximité avec la France (5.7 km de frontière commune – 5 postes-frontière),*
- Les craintes exprimées par les différentes personnes concernées mais aussi par toute une population,*

Le CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Groupe Démocrate-Chrétien, demande au CONSEIL ADMINISTRATIF :



- *De demander au Conseil d'Etat l'intensification des patrouilles de police sur le territoire communal.*
- *De demander au Conseil d'Etat l'intensification de l'utilisation de moyens aériens (hélicoptère) à des fins de surveillance de la frontière.*
- *De demander au Conseil d'Etat l'application d'heures de fermeture des douanes non-gardées, avec la mise en place de moyens empêchant le passage aux frontières en dehors des plages d'ouverture.*
- *De faire en sorte que les douanes non-gardées fassent l'objet, là où ce n'est pas le cas, d'une surveillance à distance à l'aide de la vidéosurveillance.*
- *De faire rapport au Conseil Municipal sur les mesures préconisées plus haut.*

M. Forte : je signale que je cède mon siège de Président à M. Philippe Noël, 1^{er} vice-président afin de pouvoir prendre part à ce débat, conformément à l'article 11 de notre règlement.

La discussion est ouverte :

M. Nicolet fait la déclaration suivante au nom du groupe PLR :

Depuis plusieurs années, le Conseil administratif est interpellé sur les incivilités, le sentiment d'insécurité ressenti par les citoyens et la progression des délits commis. L'évaluation de la réalité de la situation sur le front de la délinquance reste cependant un sujet très controversé, principalement en raison de l'évolution rapide des cycles de phénomènes délictueux, de la diversité des niveaux de tolérance et des visions du monde, ainsi que de la quasi-omniprésence du thème dans les médias. Afin de faire le point de la situation, le Conseil administratif a tout de suite réagi, pour assurer la collecte et l'analyse des informations permettant de mieux cerner les problèmes de sécurité, d'anticiper leur évolution et de cibler les mesures à prendre pour y remédier. Relevons qu'un des écueils majeurs d'interprétation de la notion de sécurité réside dans le fait, qu'il est difficile de distinguer ce qui relève de sa dimension « objective » (les faits concrets) de ce qui est attribuable à sa dimension « subjective », les craintes personnelles, les « incivilités » qui sont inquiétantes sans être juridiquement répréhensibles.

Il convient de relever que le Conseiller administratif en charge de la sécurité et actuel Maire, Claude Détruche, n'a pas ménagé ses efforts en multipliant les séances avec les divers partenaires fédéraux et cantonaux, afin de trouver des solutions pour intensifier les contrôles et surveillance sur la commune de Thônex et ses environs.

La collaboration entre les divers partenaires a favorisé un fonctionnement en réseau, dans une logique d'étude transversale et pluridisciplinaire sur les questions de sécurité. La consolidation de la politique de sécurité de proximité engagée par Thônex, a permis de remédier aux manques de surveillance, tant au niveau de la définition traditionnelle de la sécurité publique (interventions de police), ainsi que des actions ou missions des divers corps de sécurité.

Par ailleurs, à moult reprises, le Conseil administratif a informé le Conseil municipal des diverses mesures présentes et à venir, qui ont été prises concernant la sécurité sur Thônex, sans oublier le renforcement des APM (agents de police municipale) et des TSHM (travailleurs sociaux hors murs).



Le groupe PLR constate que cette motion reprend tous les éléments que le Conseil administratif a mis en place et par « RESPECT » pour l'exécutif, nous recommandons au législatif de rejeter cette motion, bien que le sujet nous tienne autant à cœur qu'aux motionnaires.

M. Knörr fait la déclaration suivante :

Je pense qu'il est nécessaire de fournir à cette assemblée quelques précisions. La surveillance des frontières par les airs n'est pas une nouveauté. En effet c'est M. Samuel Schmid, Conseiller fédéral à l'époque UDC (1^{er} janvier 2001-31 décembre 2008 PBD depuis juin 2008) qui en août 2004 avait proposé une telle mesure. Inutile de dire que tout ce qu'il y avait de « bien-pensant » lui est tombé sur le dos, relayant ainsi les craintes du préposé de l'époque à la protection des données, M. Hans-Peter Thür.

Nous avons même eu droit à quelques articles dans la presse française. Elle s'était gaussée de ces petits Suisses craintifs. Ajoutons encore qu'en 2004 la situation aux frontières était différente, Schengen n'avait pas encore déployé tous ces méfaits. La proposition de M. Samuel Schmid a toutefois été reprise en 2005 et appliquée dans plusieurs cantons.

Ajoutons aussi que fin juillet 2012 (tg 25.07.2012) des hélicoptères de type Eurocopter EC135 non armés avaient patrouillé dans le ciel genevois au profit des gardes-frontières.

Il y a cependant eu des précédents. Pendant, l'Euro en 2008 par exemple et avant au cours du G8 des hélicoptères super puma assuraient depuis Payerne, un appui à la gendarmerie genevoise. Mais dans ces deux cas l'on ne parlait pas de protection des frontières mais de sécurité intérieure.

Bref nous voudrions demander aux auteurs de la motion, s'ils connaissent le prix de l'heure de vol d'un hélicoptère et s'ils n'accepteraient pas d'ajouter les drones à leur motion. En effet, ces derniers sont beaucoup plus souples d'emplois, moins bruyants et moins chers. Cependant, il y a une nuance, l'hélicoptère fait généralement de l'observation humaine directe avec l'équipage, tandis que le drone si l'opérateur fait aussi de l'observation en « live » il filme et enregistre tout.

M. Knörr : notre amendement est d'ajouter le mot « drone » à côté du mot hélicoptère...

M. Knörr fait une deuxième déclaration sur la position du groupe UDC :

Alléluia ! Le PDC réalise enfin que la population souffre de l'insécurité de la criminalité. Il est vrai que pour comprendre et entendre le peuple, il faut comme le précise les dictionnaires avoir recours au peuple, donc pratiquer le populisme et par étymologie être populiste, doctrine que le PDC a toujours rejetée.

Vous arrivez maintenant avec votre dé à coudre rempli d'eau fraîche pour éteindre un incendie qu'une escadrille de Canadiens n'arriverait pas à juguler. Faut-il nommer les pyromanes ? Quels sermons lénifiants nous ont amenés dans cette impasse au fond de la cour des miracles.

L'UDC avait pourtant tiré la sonnette d'alarme, mais stoppons là la polémique. Nous comprenons aisément que vos ténors à Berne aient dépensé des trésors d'ingéniosité pour réfuter les arguments de l'UDC.



Si nous saisissons pleinement les motifs futiles et partiaux de cette stratégie d'aveuglement, nous avons plus que mal appréhendé le fait que personne au sein de votre formation n'ait il y a des années fait l'effort d'aller chercher l'information auprès des professionnels, les policiers, les gendarmes. En les écoutant vous auriez saisi l'ampleur du sinistre.

Toujours en première ligne, ils auraient pu vous détailler l'ensemble du problème. La nécessité bien sûr de ne jamais dégarnir les frontières, les craintes face à Schengen, les interrogations sur l'Europe, le manque chronique d'effectif, les invraisemblances du nouveau code de procédure pénal, la paperasse infernale, le diktat du politiquement correct, le dédain et la partialité de la presse, les errements des politiques.

Et ce n'est pas fini puisque le numéro de septembre du journal de la Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police titre sa « Une » avec le cri : « il n'y a plus de mission juste un grand fourre-tout » Et nous sommes convaincus qu'il s'agit là de version polie du titre.

Nous ne pouvons toutefois nier que les symptômes que vous découvrez, les faits que vous déplorez si tardivement avec une telle candeur ne soient pas réels.

Nous estimons que cette motion suinte l'opportunisme. Nous allons cependant lui apporter notre soutien.

Soutien que nous espérons réciproque. En effet les moyens décrits dans cette motion n'appartiennent ni aux gardes-frontières ni à la gendarmerie mais bien à notre armée, plus précisément à nos forces aériennes. Alors si vous les sollicitez, il paraît évident comme contrepartie il vous appartient de les soutenir avec vigueur même si une Grippe.... en vous fait tousser.

M. de Sainte-Marie s'exprime au nom des groupes socialistes et VI-VE : nous soutenons cette motion bien que nous soyons : « de gentils gauchistes » qui ne parlons jamais de sécurité et qui ne percevons pas de sentiment d'insécurité qui est de plus en plus perceptible au sein de la population. Nous pensons qu'il est temps de mettre en place des moyens pour rassurer non concitoyens, avec toutefois des amendements.

Nous proposons de supprimer la deuxième invite qui consiste de demander au Conseil d'Etat l'intensification de moyens aériens (hélicoptères) à des fins de surveillance des frontières. Car d'une part le coût, bien que pas chiffré, sera certainement très élevé et d'autre part, il y a la question des nuisances qui deviendraient vite assez désagréables.

Nous proposons également de supprimer la troisième invite qui demande au Conseil d'Etat :

- *l'application d'heures de fermeture des douanes non-gardées, avec la mise en place de moyens empêchant le passage aux frontières en dehors des plages d'ouverture.*

Il s'agit là d'une compétence de la Confédération et en aucun cas du Conseil d'Etat.

Nous proposons également de supprimer la quatrième invite concernant la vidéosurveillance. Car nous sommes toujours convaincus que ce type de système n'est pas une solution mais que la présence humaine est bien plus efficace.



Et nous proposons d'ajouter l'invite suivante :

- *de demander au Conseil d'Etat d'intervenir auprès de la Confédération afin d'intensifier la surveillance de la frontière, d'augmenter les effectifs des gardes-frontières et d'accroître la collaboration transfrontalière,*

M. Forte : il y a un certain nombre de choses assez intéressantes qui ont été dites et je dois dire que la situation est un peu cocasse car je ne m'attendais pas à ces réactions. Même le PS s'est réveillé ! Chers collègues UDC vous pourriez donc presque disparaître...

Cependant, je regrette sincèrement que chaque fois que l'on touche un dicastère que ce soit la sécurité, la culture, etc... c'est la sortie de bouclier, touche-pas, chasse gardée, tout va bien dans le meilleur des mondes.

Nous aimerions dire qu'à aucun moment il n'y avait quelques reproches que ce soit sur les actions menées par l'exécutif de notre commune.

Avec les récents évènements qui se sont déroulés à Thônex et plus largement dans d'autres communes nous ne sommes plus dans le subjectif. Nous sommes dans l'objectif. Il s'agit de braquages de commerces à répétition.

Les mesures aériennes ne sont pas une nouveauté ce sont des mesures mises en place par déjà un certain nombre de cantons et que l'on pourrait appliquer non seulement à Thônex mais sur l'ensemble du Canton. Nous ne sommes pas la seule commune à nous plaindre de cette délinquance violente. En notre qualité d'élus nous devons servir de relais pour faire part des préoccupations de nos habitants.

Pour répondre à M. de Sainte-Marie, l'utilisation d'un hélicoptère de type Eurocoptère est de l'ordre de CHF 6'000,- de l'heure. En ce qui concerne les gardes-frontières nous avons demandé le renforcement des effectifs car une présence humaine ne se remplace pas par des caméras de vidéosurveillance. Je suis parfaitement à l'aise car mon groupe avait, par ma voix, été l'auteur d'une résolution aux Chambres fédérales qui avait permis, en son temps, de débloquer 23 postes de gardes frontières pour le seul canton de Genève. Il n'y a donc rien de nouveau sous le soleil, pas de populisme, pas d'opportunisme.

Le PS est soucieux du problème de la mise en place de caméras alors je me réjouis de vous entendre sur un autre sujet qui consiste à scanner les plaques d'immatriculation qui passeraient dans certaines rues de Genève afin de savoir qui contrevient à certaines règles de la circulation.

En ce qui concerne les amendements j'ai été assez sensible à celui de l'UDC relatif aux drones, qui remplaceraient les hélicoptères. Mais l'amendement déposé par les groupes PS et VI-VE peut obtenir notre approbation car finalement le but de notre motion était de réveiller les consciences du Conseil municipal et non du Conseil administratif, ceci je tiens à le souligner, malgré que cela ait été pris ainsi.

Le PDC acceptera les amendements proposés par les groupes PS et VI-VE et je remercie mes collègues du Conseil municipal d'avoir pris la peine de se pencher sur ce texte et avoir fait preuve d'ouverture et de positivité.



- M. Détruche : il faut quand même se rendre à l'évidence que des demandes auprès du Conseil d'Etat ont été effectuées notamment pour l'intensification des patrouilles de police sur le territoire de la commune et des Trois-Chêne. Ceci a été obtenu et nous avons pu remarquer une amélioration de la situation l'été dernier. Je ne me prononcerai pas sur le survol en hélicoptère, drone ou même l'éventuelle mise en place d'un sous-marin dans le Foron...

Concernant la fermeture des douanes celle-ci est du ressort de la Confédération et je vous rappelle un extrait du discours que j'ai prononcé le 1^{er} août : *« Si le rôle des autorités cantonales et communales est déterminant dans le domaine de la sécurité, elles ne doivent pas en être les seuls acteurs : effectivement les gardes frontières se sont toujours révélés d'une très grande efficacité sur notre territoire et nous regrettons à ce jour leur absence physique à nos postes de frontière. Les accords de Schengen ne doivent pas servir d'excuse à la Confédération : nous devons recommencer à contrôler nos frontières et pas seulement les aéroports. »*

Je tiens à relever que je ne ressens pas cette motion comme une attaque envers le Conseil administratif mais je tiens à défendre les interventions faites tant par la police cantonale que la municipale et il convient de relever leur efficacité. Cela me fâche un peu que l'on mette en doute ce qui a été mis en place ces derniers temps.

M. Castelli : je relève la cocasserie de la situation, cela devient courant que l'on se fasse traiter d'opportunistes lorsque l'on dépose une motion qui répond à une préoccupation communale et je suis d'accord avec M. Forte car tant mieux si certains partis le font.

On perçoit une tension autour de cette motion et je tiens à relever qu'une pétition relative aux bouchons créés par la circulation avait été déposée par le PLR alors que des démarches avaient été faites par le Conseil administratif, en particulier M. Decrey, tant en commission de la Circulation que par des courriers aux autorités cantonales etc... Cela n'a pas empêché le PLR de déposer cette pétition. Je trouve inélégant de la part de ce parti de nous reprocher de déposer des textes qui répondent à des interrogations de la population.

M. Singh : après avoir entendu les différentes interventions il semble que beaucoup de personnes sont surprises par la position du PLR. Il convient donc de l'expliquer : contrairement à d'autres partis qui se trouvent depuis peu une vocation sécuritaire il n'y a pas de doutes à avoir sur les convictions du PLR à ce sujet, nous ne contestons pas les constats qui sont faits par les auteurs de la motion mais en rejetons les demandes.

Je ne m'étendrai pas sur les hélicoptères et les drones mais en ce qui concerne les demandes un peu moins saugrenues il s'avère que soit c'est du ressort de la Confédération, soit les mesures ont déjà été mises en œuvre.



Il faut écouter les débats plutôt que de s'occuper de sa page *Facebook* comme le font certains... ! Il s'agit là également de respect comme l'a évoqué mon collègue, M. Nicolet, tout à l'heure, ne nous laissons pas emporter par l'émotion à caractère spectaculaire qui n'a pas de réelle utilité que de faire parler de soi dans la presse.

Mesdames et Messieurs dire oui aujourd'hui c'est ouvrir la porte à pléthore de motions avec surenchère de brassage d'air et je ne crois pas que c'est pour cela que nous avons été élus.

M. Forte reprend sa place de Président et fait voter la proposition d'amendement des groupes PS et VI-VE, dont le texte est le suivant :

Le Conseil municipal demande :

Au Conseil administratif de demander au Conseil d'Etat :

1. *L'intensification des patrouilles de police sur le territoire communal.*
2. *D'intervenir auprès de la Confédération afin d'intensifier la surveillance de la frontière, d'augmenter les effectifs des gardes frontières et d'accroître la collaboration transfrontalière.*

Au vote :

- *L'amendement proposé est accepté par : 14 voix « pour », 2 voix « contre » et 7 abstentions.*

Puis, le texte complet de la motion est porté au vote :

M o t i o n

Considérant :

- L'article 29, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- L'article 32 du règlement du Conseil municipal du 12 novembre 2003,
- Le nombre toujours croissant de braquages et divers autres faits divers menaçant gravement la sécurité du territoire communal et ses habitants,
- La situation géographique exceptionnelle de la commune de Thônex de part sa proximité avec la France (5,7 km de frontière commune – 5 postes-frontière),
- Les craintes exprimées par les différentes personnes concernées mais aussi par toute une population,



Le Conseil Municipal

d e m a n d e

Au Conseil administratif de demander au Conseil d'Etat

1. L'intensification des patrouilles de police sur le territoire communal.
2. D'intervenir auprès de la Confédération afin d'intensifier la surveillance de la frontière, d'augmenter les effectifs des gardes frontières et d'accroître la collaboration transfrontalière.

Au vote :

- *la motion est acceptée par 14 voix « pour », 6 voix « contre » et 3 abstentions, soit à la majorité*

14. Propositions du Conseil administratif

M. Détruche : le Conseil administratif n'a pas de proposition.

15. Questions écrites :

M. Philippe Decrey, Conseiller administratif donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 15 mai 2012 par :

15.1. M. Marc Kilcher, Conseiller municipal du groupe PLR ayant comme intitulé : « Citoyens d'honneur de Thônex : de quoi s'agit-il et qui décide ? »

En premier lieu, il convient de rappeler que le titre de « citoyen d'honneur » de la commune de Thônex est purement honorifique ; il n'implique aucune obligation de la part de la Commune, tant du point de vue légal que financier.

Ce titre n'a jamais été décerné à qui que ce soit jusqu'à présent mais il en a été discuté avec les membres du bureau du Conseil municipal au moment de l'attribution du Mérite thônésien. Toutefois, le maire de Graveson et son adjoint n'ayant pas accompli de faits pour Thônex qui justifiaient qu'ils puissent recevoir le mérite thônésien, le soussigné a proposé que ces personnes reçoivent le titre de « citoyens d'honneur », ce qui n'a soulevé aucune opposition ni remarque.

Enfin, l'attribution de ce titre étant exceptionnelle, elle ne fait l'objet d'aucun règlement.

- M. Kilcher : je remercie M. Decrey pour cette réponse et prends note que le Bureau a été informé de cette démarche et l'a approuvée.



Puis, il est donné lecture de trois nouvelles questions écrites :

15.2. Mme Fidelina Gomes Dias Aguigah, Conseillère municipale du groupe PS ayant comme sujet « les caméras de vidéosurveillance »

Le dernier conseil municipal le 25 juin 2012, les groupes (PLR, UDC, PDC), ont accepté la proposition de motion du groupe PLR à savoir les caméras de surveillance. Merveilleux, ce même mois une enseignante de l'école Adrien-Jeandin a subi un dégât à son vélo. Sachant qu'il y a des caméras de surveillance à l'école, l'enseignante a fait part de ce préjudice à qui de droit, demandant de visionner la cassette. La réponse du commandant ne s'est pas fait attendre. C'était un NON catégorique. Selon le commandant cela ne valait pas la peine, parce que c'était trop de travail pour pas grand-chose. Force est de constater que le temps de travail prescrit et le travail réel est très différent je l'admets. Ceci dit tout est question de langage disait jadis la psychologue Françoise Dolto.

Un lapsus !

Ma question s'adresse au Conseil administratif délégué de la sécurité et police :

- À quoi servent les caméras de surveillance implantées dans la commune ?
- La présence humaine ne serait-elle pas plus efficace ?

Je me réjouis d'entendre votre argument. Je remercie votre attention.

15.3. M. Philippe Noël, Conseiller municipal, du groupe VI-VE concernant le suivi de la motion contre le gaz de schiste du 15 mai 2012

Lors de sa séance du 15 mai 2012, le Conseil Municipal a accepté une motion présentée par les Verts intitulée : « Non au gaz de schiste en Haute-Savoie. Protégeons notre commune et nos ressources en eau des pollutions irrémédiables occasionnées par l'exploitation du gaz de schiste ».

Cette motion demandait au Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat et de l'ACG (Association des communes genevoises) pour relayer les inquiétudes dont nous nous faisons l'écho. Demande était faite aussi de pourvoir à l'information de la population thônésienne, et d'adhérer au Collectif contre les gaz de schiste de Haute-Savoie de façon à pouvoir être tenu au courant de l'évolution de la situation sur ce sujet rapidement et efficacement. (Le montant d'une adhésion pour une collectivité publique se monte à 100€).

Question :

Le Conseil Administratif peut-il informer le Conseil municipal sur les démarches qu'il a déjà entreprises en vue de satisfaire aux demandes contenues dans la motion ainsi que sur celles qu'il doit encore entreprendre dans ce but ?



Je précise à toutes fins utiles que les décisions françaises annoncées, en lien avec la Conférence environnementale, le 14 septembre 2012 par le Président de la République, François Hollande, décisions consistant à abroger 7 permis de forages ne concernent pas la région proche de Genève, ce qui signifie que les permis de Gex, Gex-Sud et des Moussières sont toujours en force actuellement.

15.4. M. Ashwani Singh, Conseiller municipal du groupe PLR ayant comme intitulé : « restitution de la ligne de tram 16 »

La motion MM 12-02 intitulée : « Nouveau réseau TPG : des corrections urgentes pour les habitants de Thônex s'imposent ! » a été votée en séance du Conseil municipal de Thônex le 20 mars 2012. Selon les termes (après amendement) de cette motion, le Conseil municipal de Thônex :

1. Invitait le Conseil administratif à intervenir auprès du Conseil d'Etat et du Conseil d'administration des TPG pour demander le rétablissement au plus vite d'une ligne de tram reliant directement Moillesulaz et Cornavin;
2. Appuyait toute démarche en cours ou déjà entreprise par le Conseil administratif visant cet objectif;
3. Demandait au Conseil administratif de présenter un rapport au Conseil municipal sur le résultat de ces démarches dans un délai de trois mois.

Suite à une question orale posée lors de la séance du Conseil municipal de Thônex du 19 juin 2012 portant sur les éventuelles réponses données au Conseil administratif de Thônex, il a été répondu que le Conseil administratif aurait « ...été mis au courant oralement... » (de la non entrée en matière sur un rétablissement de la ligne de tram) mais par contre n'aurait « ...pas reçu de courrier à ce sujet ».

Au vu de ce qui précède, je souhaiterais que réponse soit donnée aux points suivants :

1. Sous quelle forme et à quelle date le Conseil administratif s'est-il adressé au Conseil d'Etat et au Conseil d'administration des TPG concernant cette motion ?
2. Quelles ont été, le cas échéant, les réponses écrites obtenues et à quelles dates ?
3. Le Conseil administratif juge-t-il les éventuelles réponses satisfaisantes ?
4. En cas de non réponse, le Conseil administratif a-t-il envoyé des rappels, si oui à quelles dates ?
5. Le Conseil administratif a-t-il pris officiellement contact à ce sujet avec les communes de Chêne-Bourg et de Chêne-Bougeries, dans lesquelles des motions similaires ont été votées, afin d'étudier la possibilité de faire « front commun »;



- Si oui, quel a été le résultat de la démarche ?
- Si non, une telle démarche est-elle prévue et, le cas échéant, quand ?

6. En cas de fin de non-recevoir de nos revendications de la part du Conseil d'Etat et du Conseil d'administration des TPG, quels sont les recours et autres démarches que le Conseil administratif prévoit d'engager, éventuellement de concert avec d'autres communes, notamment Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries ?
7. Enfin, à quel moment le Conseil administratif prévoit-il de présenter un rapport au Conseil municipal sur le résultat de ces démarches ?

16. Propositions individuelles et questions

16.1. Démission du Conseil municipal

M. Junet donne lecture de sa lettre de démission du Conseil municipal :

Monsieur le Président du Conseil municipal,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Monsieur le Secrétaire général,

Après mûre réflexion, je vous annonce, avec un brin d'émotion que, pour des raisons professionnelles et privées, je ne suis plus en mesure d'accomplir complètement ma charge et mes responsabilités de conseiller municipal et que par conséquent, je vous prie de bien vouloir accepter ma démission au 31 octobre 2012.

Je suis resté deux ans conseiller municipal et j'ai ainsi eu la chance de découvrir les institutions politiques de l'intérieur et, sans exagération aucune, j'ai eu bien du plaisir à côtoyer des femmes et des hommes enthousiasmants, respectueux, impliqués et conscients de leurs responsabilités vis à vis de leurs électeurs et plus largement des citoyennes et citoyens de notre commune. Pendant ces deux années, j'ai eu l'occasion de traiter avec vous de nombreux sujets. Pour n'en retenir qu'un seul, et après bien des années d'affrontements politiques, je suis cependant très satisfait d'avoir pleinement contribué, avec toute la sagesse de ce conseil, à la mise en place d'une nouvelle structure porteuse de sens et différenciée pour une culture de divertissement et de proximité.

Elu par le conseil municipal, ma démission concerne aussi le comité des fêtes et du jumelage. J'ai là aussi eu l'occasion de rencontrer des personnes engagées qui, avec une franche camaraderie, donnent de leur temps et savoir-faire à l'organisation de manifestations de qualité. Cela porte du sens que les principales tendances politiques de ce conseil y soit représentées, c'est pourquoi je vous encourage vivement à désigner une personne de l'alternative (VI-VE ou PS) pour me remplacer.

Pour conclure, je me permets de demander à la Mairie de Thônex de me communiquer ses coordonnées bancaires. Cela me permettra en effet de rendre les 500.- que j'ai reçus pour l'achat d'un équipement informatique dans le cadre d'un conseil municipal « 0-papier » et que je n'ai pas eu besoin de dépenser étant encore en possession d'un modèle suffisamment performant.

Je vous prie de recevoir, Mesdames et Messieurs, mes sincères et respectueuses salutations. Bon travail pour la suite dans les intérêts de nos communiens. Vive Thônex et, pour faire bref, le reste du monde.



- M. le Président remercie M. Junet au nom du Conseil municipal pour son engagement pour la commune.

16.2. Sécurité

M. Knörr : je vous informe que des habitants de notre commune se regroupent pour obtenir les services de sociétés de sécurité dans le but de protéger un groupe de maisons. Je veux juste signaler qu'il s'agit de la première étape du processus de sécurité individuelle hors contrôle étatique, c'est à relever et c'est symptomatique de notre situation

16.3. Place de Graveson

M. Knörr : ce secteur devient une zone de non-droit, même si le terme est un peu fort. Ce soir encore une multitude de feux bleus, de patrouilles avec chiens se trouvaient dans ce quartier et malheureusement il pourrait en être de même tous les soirs. Cependant les moyens humains manquent et des artifices techniques pourraient les remplacer.

- M. Détruche : les feux bleus sont une preuve qu'il y a une volonté d'intervenir sur cette zone. D'ailleurs notre police municipale est intervenue vendredi soir sur cette place.

M. Knörr : Ce n'était pas une critique concernant trop de laxisme de notre police municipale. Je salue par ailleurs le travail effectué par le Canton et la Commune mais je regrette le manque de moyens humains.

16.4. Procès-verbaux des commissions réunies

Mme Jaquet : je regrette qu'on n'approuve pas les procès-verbaux des séances de commissions réunies car dans le procès-verbal du 4 novembre il est indiqué que M. Forte donne les quatre possibilités de traiter les pétitions et qu'il faut s'en reporter au préambule. J'ai beau lire ce préambule mais il n'y figure que les personnes excusées à cette séance et non les quatre possibilités décrites par M. Forte.

16.5. TPG

Mme Jaquet : à quelle date auront lieu les changements mentionnés par M. Decrey en début de séance ?

- M. Decrey : dans le courant du mois de décembre.

16.6. Moyens informatiques

M. Singh : depuis que nous sommes en ligne avec CMNET et que chacun a du matériel informatique il s'avère que des membres de notre Conseil, qui ont des comptes sur des réseaux sociaux, publient qu'ils se trouvent actuellement au Conseil municipal de Thônex. Ceci ne me gêne pas mais quand le commentaire est accompagné d'une photo je ne suis plus d'accord et ne souhaite pas figurer sur ce type de photo.

- Mme Jaquet : je suis tout à fait d'accord avec M. Singh. Il n'est pas tolérable que des photos soient prises en séance. Cela devrait être interdit.



- M. Gautier : on pourrait envisager de couper le « WI-FI » pendant les séances car les documents peuvent être consultés sans être en ligne, cela éviterait ce genre de problème.
- M. Forte : lors d'un prochain Bureau du Conseil municipal nous traiterons de ce sujet.

16.7. Camarada

M. Decrey : je voudrais juste répondre à Mme Gomes Dias qui en début de séance a parlé de ce sujet. Nous avons une excellente collaboration avec cette association à qui des locaux avaient été mis à disposition. Les membres de l'association sont cependant venus voir les autorités pour les informer qu'ils voulaient ouvrir un centre permanent qui nécessitait soit la construction d'un bâtiment, soit la mise à disposition de locaux existants que nous n'avions pas. Ils ont donc pris la décision de quitter les Trois-Chêne. Les communes ne sont donc pas responsables de cette situation.

La séance est levée à 23h.10.

Le Président

Le Secrétaire

M. Fabiano Forte

M. Philippe Guex